

# MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ



La diversité biologique, ou biodiversité, désigne la diversité de toute forme de vie sur terre. Elle s'exprime à plusieurs niveaux : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

La biodiversité est un enjeu vital pour les sociétés humaines par les biens et services qu'elle procure : nourriture, eau, traitement des maladies, régulation du climat, aménités diverses... La préservation de la biodiversité est devenue un enjeu international majeur depuis la signature en 1992 de la convention de Rio sous l'égide des Nations-Unies.

Par l'étendue et la variété de ses milieux naturels (l'estuaire de la Gironde, le littoral dunaire, le bassin d'Arcachon, le massif forestier landais, les nombreuses zones humides...), le département de la Gironde possède une très grande richesse d'habitats et d'espèces, dont de nombreux taxons endémiques<sup>1</sup>. Toutefois, comme partout ailleurs en France et en Europe, le département est confronté à l'érosion de la biodiversité : sous de fortes pressions anthropiques directes ou indirectes, les habitats se banalisent, se réduisent et se fragmentent, tandis que des espèces animales et végétales sont menacées.

L'approche suivante présente les grandes caractéristiques de la biodiversité en Gironde, les pressions subies et les tendances d'évolution ainsi que les réponses apportées pour la conservation de ce patrimoine naturel.

## I. LA BIODIVERSITÉ EN GIRONDE

### I.1. La diversité des milieux et des habitats naturels

#### I.1.1. Les milieux marins et estuariens

Du fait de sa position géographique, le département de la Gironde est soumis aux influences maritimes, atlantiques et ibériques, mais aussi sub-méditerranéennes et continentales, à l'origine d'une grande diversité des milieux et des habitats naturels.

Le golfe de Gascogne constitue une zone de transition entre les eaux tempérées froides boréales et les eaux tempérées chaudes de la péninsule ibérique, ce qui génère un foisonnement de vie maritime exploitée par diverses espèces piscicoles et par de nombreuses espèces d'oiseaux marins (Puffin cendré, Pétrél tempête, Fou de Bassan, Pingouin torda...), dont beaucoup d'hivernants. Le golfe de Gascogne est un des hauts-lieux de l'observation des mammifères marins. Près d'une trentaine d'espèces y sont recensées, tels le Dauphin commun, le Grand Dauphin, le Globicéphale noir...

Les côtes sont aussi régulièrement fréquentées par des tortues marines (Tortue caouanne, Tortue luth). Le panache de l'estuaire offre quant à lui des milieux indispensables au développement de nombreuses espèces amphihalines, dont l'Esturgeon européen.

L'estuaire de la Gironde, long de 75 kilomètres et large de 12 kilomètres à son embouchure est le plus vaste d'Europe occidentale, couvrant une superficie de 635 km<sup>2</sup>.

Caractérisé par une diversité biologique très élevée, avec notamment près de 75 espèces de poissons recensées, cet estuaire est le seul hydrosystème accueillant tout le cortège de poissons migrateurs amphihalins ; c'est notamment l'unique site de passage de l'Esturgeon sauvage européen (*Acipenser sturio*). La ressource halieutique de l'estuaire constitue donc un patrimoine remarquable à conserver. Toutefois, le suivi des captures montre des évolutions défavorables, notamment un effondrement des stocks d'anguilles et des évolutions inquiétantes des populations d'aloses.

L'Estuaire de la Gironde est par ailleurs occupé par plusieurs îles, fruit de la richesse en limon des

---

<sup>1</sup> Espèces ou sous-espèces propres à certains territoires

eaux. Sur les hauts fonds, les alluvions apportées par la Garonne et la Gironde se déposent et créent des « vasards » ou îles non endiguées. Progressivement, ces bancs s'atterrissent et la végétation en se développant forment de véritables pièges à sédiments ; l'élévation du niveau du sol des îles permet enfin aux arbres de se développer. Endiguées pour être cultivées, elles sont aujourd'hui au centre de projets de mise en valeur et de reconquête environnementale, touristique et agricole, menés par le Conseil général, le Conservatoire du Littoral, ainsi que des intervenants privés.

Le Bassin d'Arcachon est une vaste lagune semi fermée, à salinité variable découvrant de grandes surfaces de vasières. Il possède le plus grand herbier à Zostères d'Europe et une mosaïque de différents types d'habitats dont une grande superficie de prés salés. Le schorre est ainsi le deuxième de France après celui de la baie du Mont Saint-Michel du point de vue de la richesse floristique spécifique.

Les herbiers jouent un rôle important dans les cycles de nutriments : ils offrent une zone d'abris, de repos, de nourricerie, de refuge pour l'avifaune marine et l'ichtyofaune, et ils participent à l'oxygénation de la lagune.

Le Bassin d'Arcachon abrite des poissons migrateurs pour une grande partie de leur cycle biologique, tandis que l'embouchure du bassin, couverte de sédiments sableux, est un habitat important pour plusieurs espèces de poissons benthiques. Au cours des dernières années, la Tortue caouanne et la Tortue de Kemp ont été régulièrement observées à l'intérieur du bassin.

Enfin, le Bassin d'Arcachon revêt une importance internationale pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau : il se situe sur un des trajets de migration les plus empruntés par les oiseaux et constitue une étape plus ou moins longue pour les migrants. C'est aussi un lieu d'hivernage et de reproduction pour de nombreuses espèces. Ainsi, le bassin abrite 63% de l'effectif régional moyen des anatidés et fous macroules hivernants ou 56% de l'effectif national hivernant de Bernache cravant.

### **I.1.2. Les milieux dunaires**

**La dune littorale** s'inscrit dans le plus grand ensemble dunaire de la façade atlantique européenne puisqu'elle s'étire, en Gironde, sur un linéaire de plus de 120 km.

Elle est constituée de divers milieux qui se succèdent en bandes longitudinales, depuis l'océan vers l'intérieur des terres, et qui sont colonisés par une végétation strictement adaptée aux rudes conditions de vie (salinité, vent, sécheresse, substrat mobile), mais toutefois diversifiée :

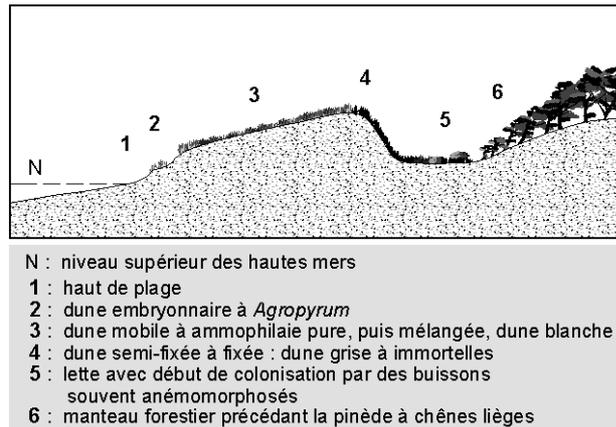


Figure 1 : Profil type de la dune littorale

**Les dunes boisées** s'étendent généralement sur plusieurs kilomètres de largeur et comprennent :

- la forêt de protection composée d'arbres plus ou moins tordus par le vent, à prédominance de Pins maritimes, et qui sert de filtre vis-à-vis des facteurs d'agression pour la forêt arrière-littorale,
- la forêt de production, plus en retrait, composée de Pins maritimes, espèce indigène mais largement plantée dès le 19<sup>ème</sup> siècle, accompagnée de temps à autre de chênes.

Selon l'ancienneté du substrat sableux, on distingue les dunes modernes, à l'ouest, et les dunes anciennes, à l'est, plus propices à la présence d'un sous-bois diversifié, surtout sur les pentes. Ces dunes anciennes, assez peu étendues dans le département de la Gironde constituent le massif de la forêt usagère de la Teste, ainsi que celui situé entre les étangs de Carcans et Lacanau.

Entre les monticules sableux, s'intercalent des dépressions inter-dunaires ou lettes, qui selon la profondeur de la nappe phréatique, présentent des sols frais (favorables au Chêne pédonculé) ou des zones humides ou en eau, avec présence d'une végétation aquatique et hygrophile (roselières, plantes des milieux tourbeux, aulnes et saules...).

### 1.1.3. Les zones humides

Le département de la Gironde possède de nombreuses zones humides de divers types. Celles-ci accueillent une grande diversité d'espèces animales et végétales spécifiques et jouent un rôle primordial dans la gestion qualitative et quantitative des eaux.

Les zones humides arrière-dunaires se présentent comme un chapelet d'étangs et de marais qui jalonne le pied du massif dunaire du nord au sud. Elles doivent leur formation au blocage de l'écoulement des eaux des cours d'eau qui drainent le massif forestier médocain, lors de l'édification des dunes.

La Gironde possède trois grandes étendues d'eau : les lacs de Hourtin-Carcans de Lacanau et de Cazaux. En outre, existent un certain nombre de petits étangs, de taille aujourd'hui modeste, qui se situent à un stade d'évolution avancée, plus ou moins proche du comblement : l'étang de la Barreyre (commune de Grayan), la lagune de Contaut (commune d'Hourtin), l'étang de Cousseau et l'étang de Batejin (commune de Lacanau), les étangs de Batourtot, Lède Basse, Joucru, Langouarde (commune du Porge).

Ces étangs présentent plusieurs caractéristiques :

- une dissymétrie entre les profils des rives ouest (pente marquée) et est (plane),
- une forte colonisation par la végétation aquatique et par la végétation hygrophile sur les rives marécageuses, disposées en ceintures concentriques selon le degré d'humidité du sol,
- un comblement rapide par les apports des bassins versants.

Entre ces plans d'eau, on observe une succession de marais qui correspondent à d'anciennes étendues d'eau aujourd'hui comblées et peuplées d'une végétation caractéristique des zones humides : roselières, landes à molinie, saulaies, aulnaies marécageuses... Les principaux marais arrière-dunaires de la Gironde sont du nord au sud : les marais du Gua et de la Perge, les marais de Gorgelian, Lespaut, Roussignan, le Palu de Molua et le marais de Talaris-Montaut.

Étant situées sur la voie de migration ouest-européenne, les zones humides de l'arrière-dune sont d'importantes zones d'accueil pour l'avifaune. Ce sont des lieux de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux liées à l'eau, pour des mammifères en régression en Europe comme le Vison d'Europe et la Loutre. Elles constituent des zones de reproduction pour certaines espèces de poissons (Cyprinidés, Brochet). Elles abritent également une végétation diversifiée et spécialisée, avec de nombreuses espèces rares (dont le Trèfle d'eau, la Parnassie des marais, la Thorelle, le Narthecium ossifrage...). Les cours d'eau côtiers représentent des axes migratoires importants pour des espèces piscicoles emblématiques (Anguille, Lamproies...) et leur permettent l'accès aux étangs qui sont des zones de maturation.

Les marais estuariens et alluviaux sont situés en rive droite de l'estuaire de la Gironde (marais du Blayais, palus du Moron) et en rive gauche depuis le Verdon (marais du Logit) jusqu'aux marais du nord de Bordeaux, ainsi que dans les plaines alluviales de la Garonne (bocage humide de Cadaujac à Saint-Médard d'Eyrans), de la Dordogne (marais de Saint-Loubès et Izon, marais d'Arveyres...) et de leurs affluents (Isle, Dropt) et forment une succession de zones humides exceptionnelles pour la flore et la faune. Ils sont composés de milieux diversifiés, avec des prairies en milieu doux et plus ou moins saumâtre, des haies, des boisements humides dominés par le frêne, des mares à caractère méditerranéen, des lacs de tonnes. Ils abritent une flore riche avec notamment le Faux cresson de Thore, l'Iris bâtard, la Fritillaire pintade, la Nivéole d'été, et dans les secteurs les plus proches de l'estuaire, en milieu saumâtre, l'Angélique à fruits variables et l'Oenanthe de Foucault. La Loutre, le Vison d'Europe et la Cistude d'Europe sont présents tout le long de cet ensemble, qu'ils exploitent comme un vaste territoire. Les marais, avec les îles de l'estuaire, constituent un ensemble très favorable pour l'avifaune nicheuse, hivernante et migratrice. Parmi les espèces nicheuses, on rencontre de nombreux rapaces (Busard des roseaux, Busard cendré, Circaète Jean le Blanc), des échassiers (Cigogne blanche, Aigrette garzette, Héron pourpré) et des limicoles (Echasse blanche). Enfin, les marais sont des milieux riches pour la vie piscicole.

Les lagunes sont des zones humides qui contribuent à accroître la biodiversité du massif forestier du Médoc et du Sud Gironde. Ce sont des petites dépressions circulaires, d'origine probablement glaciaire, alimentées directement par la nappe phréatique. Elles occupent les zones d'interfluves peu drainées. Leur végétation, organisée en cercles concentriques depuis l'eau libre jusqu'aux abords humides, comporte des espèces rares comme la Litorelle à une fleur ou le Faux cresson de Thore. Les conditions de vie extrêmes (forte acidité de l'eau, variations importantes de températures et d'oxygène) ont sélectionné une faune aquatique ou semi-aquatique spécialisée, notamment parmi les insectes, amphibiens et reptiles. De nombreuses lagunes ont été asséchées, évoluant alors vers la lande tourbeuse ou humide, ou disparaissant.

Les tourbières se sont constituées dans des zones gorgées d'eau le long de certains cours d'eau, et surtout en zone d'interfluve peu drainée de la Haute Gironde (bassin de la Livenne) et des Landes girondines... ; elles résultent de l'accumulation de matière organique non décomposée qui forme la tourbe. Les tourbières acides sont dominées par des peuplements de sphaignes à Rhynchospora blanc ; elles abritent des plantes protégées comme le Rossolis intermédiaire ou le Rossolis à feuilles rondes.

Les landes humides, autrefois caractéristiques du département, sont présentes aujourd'hui à l'état résiduel, cantonnées à de rares sites dont les plus importants sont les camps militaires de Souge et de Captieux. Elles occupent les sols avec une nappe phréatique affleurante et sont colonisées par la Molinie, l'Ajonc nain, la Bruyère ciliée et la Bruyère à quatre angles. Ces landes accueillent diverses espèces d'oiseaux dont la Grue cendrée, le Courlis cendré, des Busards, ainsi que des insectes rares (Fadet des laïches).

#### **1.1.4. Les forêts-galeries et les ripisylves**

Les ripisylves sont les boisements linéaires des cours d'eau. Elles sont fréquentes le long des cours d'eau du plateau landais (l'Eyre, le Ciron, le Gat Mort, la Hure...), où elles sont appelées forêts-galeries. Les forêts-galeries sont constituées d'une végétation dense à base de feuillus : Chêne pédonculé, Aulne, Saule roux, (aussi le Hêtre le long du Ciron), avec en sous-bois diverses plantes herbacées hygrophiles comme l'Iris des marais et l'Osmonde royale...

Les cours d'eau et leurs forêts-galeries, milieux peu accessibles à l'homme, constituent des habitats pour le Vison d'Europe et la Loutre. Ils permettent le déplacement de ces mammifères au sein de la pinède monotone et entre les diverses zones humides (fonction de corridors biologiques). Avec les zones humides arrière-littorales, ils représentent un des derniers foyers de population du Vison d'Europe dans le Sud-Ouest de la France.

#### **1.1.5. Les milieux forestiers**

La Gironde est au deuxième rang des départements français après celui des Landes pour la superficie boisée qui s'étend sur 4 800 km<sup>2</sup> (source : *Inventaire Forestier National*, 1999). La Gironde, avec un taux de boisement de 47,6%, fait partie des départements les plus boisés de France (4<sup>ème</sup> rang métropolitain), alors que la moyenne nationale est de 29% (source : *IFN*). Cette forêt est privée à 93,3%. Les formations boisées de production couvrent en Gironde 96,4% des formations boisées. Le peuplement dominant est la futaie régulière de Pin maritime (76,3% de la surface).

**La forêt de pins maritimes** est le type de peuplement dominant, notamment dans les landes girondines qui font partie intégrante du plateau landais, le plus grand massif forestier européen.

Constituée au 19<sup>ème</sup> siècle sur de vastes landes humides peu pourvues en arbres, cette forêt occupe une bonne moitié sud-ouest du département de la Gironde. Le pin maritime se trouve aussi sur les marges nord-est du département, dans les Doubles saintongeaise et périgourdine.

La pinède est une forêt d'exploitation, à vocation d'abord économique, d'où l'alternance de parcelles à différents stades de production (de la coupe rase aux pins « mûrs »). Le Pin maritime, omniprésent, est parfois accompagné en sous-étage de chênes (tauzin, pédonculé ou liège). Le sous-bois présente un aspect de lande dont la composition dépend de l'humidité du sol.

La forêt de pins des Landes de Gascogne est un milieu largement artificiel, dont la relative monotonie est localement interrompue par des types d'écosystèmes liés à l'eau, les lagunes et les cours d'eau. Elle est marquée par la persistance, jusqu'à une époque récente, de conditions d'humidité des sols héritées du temps où ce territoire était en lande rase. Les conditions sont toujours favorables à la présence d'un certain nombre d'espèces en effectifs importants ici alors qu'elles sont rares ailleurs, comme le Rossolis à feuilles intermédiaires, le Fadet des Laïches, l'Engoulevent d'Europe.

Cet ensemble forestier est un système fragile. Pour le préserver des incendies, des tempêtes, et des maladies, il faut un entretien et une surveillance constants.

De façon générale, la richesse écologique de ces forêts est liée :

- au caractère continu, encore peu fragmenté, de ces grands massifs, et dont l'étendue dépasse les limites départementales,
- à la présence de milieux associés (lagunes, tourbières, forêts-galeries des cours d'eau) qui renforce la richesse et la fonctionnalité de ces écosystèmes,
- à l'étendue des landes humides accueillant un certain nombre d'espèces spécialisées (voir ci-dessus).

**Le plateau de l'« Entre-Deux-Mers »** se distingue par son morcellement et son peuplement à dominante feuillue. Il s'agit d'une forêt relictuelle souvenir d'une forêt qui couvrait l'ensemble du plateau au Moyen-Age. La forêt s'est maintenue sur les sols les plus ingrats, à la périphérie des zones d'activités humaines.

Il s'agit d'une forêt associée aux exploitations agricoles avec une structure dominante de type mélange futaie et taillis. Les essences principales sont le chêne pédonculé, pur ou en mélange avec le pin maritime, le chêne pubescent, le châtaignier, le charme et le tremble. Des parcelles de peupliers se rencontrent un peu partout dans les multiples petites vallées des affluents de la Garonne et de la Dordogne.

Ces boisements constituent les principaux réservoirs biologiques de cette petite région naturelle. Ils accueillent une population riche en mammifères, oiseaux forestiers (dont de nombreux rapaces), et insectes, notamment les espèces spécialisées dans la dégradation du bois mort.

### **I.1.6. Les pelouses et landes sèches calcicoles**

Les coteaux calcaires de l'Entre-Deux-Mers et du Libournais portent des pelouses, landes, et broussailles dont la flore, très spécialisée, est adaptée aux sols calcaires peu épais, pauvres en éléments nutritifs, et supportant des sécheresses estivales avec de fortes températures. Cette végétation comprend donc des espèces sub-méditerranéennes en limite d'aire de répartition, dont de nombreuses orchidées. Ces milieux offrent différents types de végétation, depuis les associations sur dalles à sols squelettiques, jusqu'aux landes arbustives à genévrier, en passant par les prairies de fauche.

S'y associent de nombreux insectes des milieux ouverts secs (papillons en particulier), et des oiseaux des milieux landicoles, dont certains sont en régression en Europe (Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur).

### **I.1.7. Les eaux courantes**

L'essentiel du réseau hydrographique girondin se jette dans les axes majeurs, Garonne et Dordogne, qui confluent dans l'Estuaire de la Gironde. Il comprend également l'Eyre, qui alimente le Bassin d'Arcachon, et les petits cours d'eau affluents des lacs littoraux. Cinq types de milieux sont à distinguer (d'après SDVP Gironde, 2005) :

- les grands axes fluviaux (Garonne, Dordogne...), chenalés pour certains (Dropt, Isle), avec des faciès relativement lents sur fonds alluviaux ; ils abritent une faune riche en migrateurs amphihalins.
- les cours d'eau descendus de la lande girondine, rivières relativement courantes, aux eaux fraîches ; les faciès sur fonds sableux, graveleux, puis limoneux en aval, abritent une faune diversifiée spécifique de ces milieux originaux (Ciron et affluents, Gat-Mort, Saucats),
- les rivières plus lentes sur fond sableux (Eyre et affluents) voient s'épanouir de vastes zones humides responsables de la diversité piscicole.
- les canaux et ruisseaux associés aux grands lacs littoraux constituent des milieux très diversifiés, d'une richesse piscicole exceptionnelle.
- les autres petits cours d'eau du département, qui coulent sur des fonds d'alluvions sablo-graveleux sont de moyenne envergure (10 à 30 km de linéaire) et de pente modeste. Ils abritent tout le cortège des espèces de cyprinidés, ainsi que le brochet, les lamproies et les anguilles affectionnent particulièrement ces rivières (Dronne, Livenne).

Les rivières girondines sont riches en espèces remarquables, qu'elles soient sédentaires (Chabot, Lamproie de Planer, Vandoise, Brochet, Truite fario), ou migratrices (Esturgeon, Anguille, Aloses, Lamproies). La très grande majorité des cours d'eau sont classés en deuxième catégorie (cyprinicoles) ; les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie (salmonicoles) sont rares et peu fonctionnels.

### **I.1.8. Les milieux agricoles**

Les milieux agricoles, s'ils ne sont pas gérés intensivement, peuvent présenter un certain intérêt pour la conservation de la biodiversité.

Ils peuvent accueillir une flore typique présentant un caractère patrimonial élevé, telles que les tulipes sauvages et autres plantes à bulbes dans certains espaces viticoles, les plantes messicoles dans les cultures de céréales, les plantes des milieux humides dans les prairies alluviales.

Les espaces agricoles extensifs constituent aussi des terrains de chasse pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, chauves-souris...), voire même des zones de reproduction. En effet, l'agriculture extensive permet souvent le maintien d'espaces ouverts favorables à de nombreuses espèces végétales et animales.

Des mesures, telles que les Mesures Agro-Environnementales, permettent de financer des exploitants agricoles pour qu'ils participent au maintien d'habitats favorables à la biodiversité : limitation de la fertilisation et réduction des produits phytosanitaires, retard de fauche, création et entretien des haies...

## I.2. La diversité des espèces

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), la Gironde compte :

Espèces	Nombre en Gironde
Taxons terminaux	1 989
Endémiques	4
Globalement éteintes	10
Localement éteintes	11
Introduites	127
Dont envahissantes	33

Ces données ne sont toutefois pas complètes, étant donné le manque de connaissances actuelles sur les espèces, tant pour la flore que pour la faune.

### I.2.1. La flore

D'après l'INPN, la richesse floristique de la Gironde serait estimée à environ 1 000 taxons (espèces et sous-espèces), ce nombre n'étant sans doute pas exhaustif, l'INPN ne mentionnant pas les champignons.

Le département abrite un certain nombre d'espèces végétales remarquables, ayant au moins l'un des statuts suivants : présence dans l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitats, protection nationale, régionale ou départementale, inscription sur le livre rouge de la flore menacée de France, endémisme (c'est-à-dire localisation stricte dans un secteur). Le nombre de ces plantes est indiqué dans le tableau ci-dessous (*données INPN*).

Espèces	Effectif
Espèces protégées au niveau national	32
Espèces protégées au niveau régional	41
Espèces protégées au niveau départemental	26
Espèces prioritaires du Livre rouge de la flore menacée de France	7
Espèces endémiques	4

Tableau 1 : Effectifs d'espèces végétales d'intérêt patrimonial du département de la Gironde (d'après INPN, 2011)

Les plantes endémiques sont des espèces :

- **de l'Estuaire de la Gironde** : l'Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa* J Lloyd) et l'Oenanthe de Foucaud (*Oenanthe foucaudii* Tess.),
- **des étangs du littoral** : l'Isoète de Bory (*Isoetes boryana* Durieu),
- **des milieux dunaires du littoral** : la Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia* Valh DC), l'Eperviaire à poils blancs (*Hieracium eriophorum*, St Amans),
- **des coteaux calcicoles** : la Fétuque de Lahondère (*Festuca lahonderei*, Kergélen et Plonka),
- **des vignes** sur les coteaux bordant les vallées de la Garonne et de la Dordogne : le Muscari à grappes (*Muscari motelayi*, Foucaud),
- **des ourlets acidiphiles** des chênaies du plateau landais : la laïche fausse brize (*Carex pseudobrizoïdes*, Clavaud),
- **des ourlets et pelouses acidiphiles** des marges orientales du plateau landais : le Tabouret des sables (*Noccaea arenaria*, Duby).

La Gironde abrite plusieurs taxons prioritaires cités dans le tome 1 du livre rouge de la flore menacée de France. Parmi celles-ci :

- sont présumées éteintes : l'Aldrovandie à vessie (*Aldrovandia vesiculosa*), la Statice de Duby (*Limonium dubyi*, Godr. et Gren.), le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii* L.), l'Ache rampante (*Apium repens*, Jacq.), l'Euphorbe peplis (*Euphorbia peplis* L.), la Nigelle de France (*Nigella gallica*, Jard.),
- sont en danger, c'est-à-dire en passe de disparaître ou dont la survie est peu probable si la tendance actuelle se poursuit : l'Agrostide grêle (*Agrostis tenerrima*), la Petite centaurée à feuilles serrées (*Centaureum chloodes* Brot.), l'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*, Le Gall), l'Elatine de Brochon (*Elatine brochonii*, Clavaud), l'Elatine à longs pédicelles (*Elatine macropoda*, Guss.), la Linaire effilée (*Linaria spartea*, L.),
- sont vulnérables : l'Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa*), le Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillatundata*), l'Isoète de Bory (*Isoetes boryana*), l'Isoète épinaux (*Isoetes histrix*, Bory), l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*, C. Presl), la Bruyère méditerranéenne (*Erica erigena*, R. Ross).

## I.2.2. La faune

**Les mammifères** : Parmi les 152 espèces de mammifères recensées en métropole, 11 sont menacées de disparition. En Gironde, sur les 55 espèces de mammifères identifiées, une est considérée « en danger », le Vison d'Europe, et une « vulnérable », le Grand cachalot (INPN, 2011). Par ailleurs, un groupe présente une sensibilité particulière du fait de l'existence de plusieurs espèces avec le statut de « quasi menacé », les chiroptères.

Le Vison d'Europe est une espèce qui illustre les enjeux de conservation de la biodiversité en France. Actuellement, cette espèce ne survit plus que dans trois populations bien séparées géographiquement : le sud-ouest en France (Aquitaine et sud du Poitou-Charentes) et le nord de l'Espagne, le Delta du Danube en Roumanie et divers secteurs de l'ouest de la Russie et de la Biélorussie. En France, la Gironde, avec les Landes et le Sud Charente, représente le cœur du noyau de peuplement. L'espèce bénéficie d'un deuxième plan national de restauration, pour la période 2007-2011, dont l'ambition est de stopper le déclin actuel et de permettre la recolonisation d'au moins une partie des territoires perdus lors des années précédentes.

Les chiroptères sont protégés par les législations française et internationale. Si certaines espèces ont pu tirer profit des activités humaines, ces dernières entraînent depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle des modifications des milieux naturels menaçant la pérennité des populations, notamment du fait de la disparition ou de la modification de leurs gîtes. En Gironde, il a été mis en évidence trois sites d'intérêt international du fait de la rareté des espèces et de l'importance des colonies : carrière de Daignac, grotte du Trou Noir à Saint-Martin du Puy, carrière de Villeroque. Les chiroptères bénéficient d'un plan national de restauration (2008-2012) et d'un plan régional d'actions en Aquitaine (2010).

**Les oiseaux :** Sur les 73 espèces d'oiseaux nicheurs menacées de disparition en France, 12 sont présentes en Gironde (d'après LPO et faune-aquitaine.org).

Nom scientifique	Nom commun
En danger	
Galligano galligano	Bécassine des marais
Vulnérables	
Anas crecca	Sarcelle d'hiver
Circus aeruginosus	Busard des roseaux
Circus pyrgus	Busard cendré
Numenius arquata	Courlis cendré
Sterna sandvicensis	Sterne caujek
Anthus pratensis	Pipit farlouse
Saxicola rubetra	Tarier des prés
Muscicarpa striata	Gobemouche gris
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine
Emberiza hortulana	Bruant ortolan

Tableau 2 : Oiseaux menacés de disparition en Gironde

Le cordon littoral constitue, des dunes non boisées aux étangs, un couloir migratoire majeur pour les oiseaux empruntant la voie de l'Ouest de l'Europe (entre toundras arctiques et Afrique). Près de 200 000 oiseaux de 160 espèces (dont de nombreux passereaux insectivores transsahariens) sont ainsi observés en moyenne chaque année en migration nuptiale à la Pointe de Grave.

Un autre couloir migratoire traverse le sud-est du département, utilisé en particulier par les Grues cendrées et les Pigeons ramiers.

Lors des hivers froids, le littoral représente un refuge pour certaines espèces d'oiseaux (Bécasses, Turdidés, espèces marines en cas de tempête).

Les zones humides accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (nidification, hivernage) : bassin d'Arcachon, étangs et marais d'arrière-dune, marais estuarien.

La réserve naturelle du Banc d'Arguin, banc sableux à l'entrée du Bassin d'Arcachon est un site majeur pour la reproduction de la Sterne caujek (plus de 4 000 couples par an), le Gravelot à collier interrompu, l'Huitrier-pie. C'est aussi un site d'hivernage de plus de 30 000 limicoles.

Les Landes de Gascogne constituent la première zone française d'hivernage de la Grue cendrée (*Grus grus*). En Gironde, le camp militaire de Captieux accueille ainsi chaque année plus de 5 000 grues en hivernage.

**Les amphibiens et reptiles :** Sur les 39 espèces d'amphibiens recensées en France, 7 sont menacées de disparition, dont une est présente en Gironde (statut « vulnérable ») : le Pélobate cultripède. Sur les 41 espèces de reptiles que compte la France, 7 sont menacées de disparition, dont une est présente en Gironde (statut « vulnérable ») : le Lézard ocellé.

**Les poissons :** Deux espèces de poissons sont considérées « en danger critique d'extinction » en Gironde : l'Esturgeon européen et l'Anguille. Cinq espèces sont dites vulnérables : Grande alose, Alose feinte, Brochet, Lamproie de rivière, Saumon atlantique.

L'Estuaire de la Gironde, la Garonne, la Dordogne et leurs affluents sont des espaces sensibles et déterminants pour les espèces migratrices. Ils représentent des zones de transit obligatoire lors des migrations des espèces amphihalines et ils constituent la surface d'eau douce directement accessible et colonisable depuis les zones marines. Ces secteurs représentent des zones d'accueil et de grossissement, notamment pour les juvéniles, des zones de reproduction ou encore de transit. C'est aussi le cas dans une moindre mesure pour l'Eyre et ses affluents, et le réseau hydrographique des étangs littoraux.

Deux problématiques susceptibles de réduire la fonctionnalité de ces secteurs se distinguent pour la faune piscicole : la qualité des milieux aquatiques (qualité de l'eau et des habitats) et la libre circulation des migrateurs. L'Esturgeon européen et l'Anguille font l'objet de plans nationaux de restauration.

**Les invertébrés :** La Gironde compte un mollusque en danger de disparition, la Moule perlière d'eau douce, et un crustacé vulnérable, l'Ecrevisse à pattes blanches.

### **I.2.3. Les invasions biologiques**

Elles sont considérées aujourd'hui comme la deuxième menace sur la biodiversité. La population d'une espèce est qualifiée d'invasive, quand, introduite par l'homme dans un nouveau domaine géographique, elle se comporte comme un agent de perturbation du fonctionnement de son écosystème d'accueil et nuit à la diversité biologique autochtone (INRA, 2004).

D'après l'INPN, 31 espèces considérées comme invasives sont présentes en Gironde, dont :

- 14 espèces végétales,
- 5 espèces d'invertébrés,
- 10 espèces de poissons,
- 1 espèce d'amphibien,
- 1 espèce de mammifère.

## **I.3. Les pressions subies et les tendances d'évolution**

### **I.3.1. Les facteurs d'érosion de la biodiversité**

D'une manière générale, la pression démographique, l'essor de la compétition dans l'occupation de l'espace à des fins économiques et urbanistiques, ainsi que l'introduction d'espèces exogènes, détruisent ou fragilisent les écosystèmes. Le département de la Gironde n'échappe pas à ces phénomènes.

Selon la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, l'érosion de la biodiversité en France résulte de multiples pressions qui parfois interagissent :

- la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats réduisent les milieux de vie disponibles pour les espèces et leurs possibilités de déplacements,
- les pollutions de l'air, des sols, des cours d'eau et des océans constituent une perturbation de nombreux écosystèmes et un risque pour la santé humaine,
- l'exploitation des espèces à un rythme supérieur à la vitesse de renouvellement de leurs populations entraîne leur déclin,
- l'arrivée ou l'exportation d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes, souvent déjà fragilisés par d'autres pressions, est un problème récurrent,
- les changements climatiques ont des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité (perturbation des cycles de vie, décalages saisonniers) mettant en péril les espèces et les communautés végétales qui ne seront pas capables de faire évoluer assez rapidement leur aire de répartition,
- la diminution de certaines activités humaines, notamment agricoles, conduit parfois à la banalisation des paysages et de la biodiversité.

Malgré une prise de conscience croissante, les menaces et pressions anthropiques sur la biodiversité sont pour la plupart en augmentation.

Les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992) et celui fixé par l'Union européenne dans le cadre de son plan d'actions pour la biodiversité (stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010) n'ont pas été atteints.

### **I.3.2. Les tendances d'évolution des milieux naturels de Gironde**

#### **a) L'Estuaire de la Gironde**

Le diagnostic du SAGE de l'« Estuaire de la Gironde et milieux associés » (*Eaucéa, 2007*) a identifié les différentes pressions subies par l'estuaire et leurs tendances d'évolution, qui ont des effets sur la biodiversité :

- Le bouchon vaseux (ou zone de turbidité élevée) est un phénomène naturel dans les estuaires, mais particulièrement marqué en Gironde. Il entraîne une consommation élevée d'oxygène.
- Le régime des fleuves montre ces dernières années une tendance à une entrée plus précoce du bouchon vaseux avec pour conséquence une présence plus longue du bouchon vaseux dans la partie aval du fleuve.
- Les valeurs de concentrations en oxygène observées depuis 2005, l'ampleur et la durée du phénomène sont susceptibles d'avoir des conséquences directes sur les migrations piscicoles et sur le fonctionnement de l'écosystème.

- Les pollutions, notamment d'origine poly-metallique, représentent un lourd héritage pour l'estuaire et une forte contrainte pour l'écosystème par accumulation dans les organismes des être vivants. Même si la principale source de pollution, dans le haut bassin du Lot, est en cours de confinement, les métaux fixés dans les sédiments continueront longtemps à alimenter l'estuaire.
- La ressource halieutique, soumise à de multiples pressions, présente une évolution inquiétante. En effet, le suivi des captures (Istrea) montre un effondrement des stocks d'anguilles et des évolutions à la baisse des populations d'aloses.
- Les marais estuariens représentent un patrimoine remarquable, mais soumis à de multiples enjeux, parfois contradictoires. Ils peuvent être mis en péril par des mutations agricoles profondes (intensification des cultures de céréales sur les terres hautes, déprise de l'élevage sur les terres basses), les pratiques d'entretien des canaux, la gestion des ouvrages (franchissabilité), les pressions de pollution (effluents domestiques, produits phytosanitaires) et le développement des espèces exotiques envahissantes (écrevisse de Louisiane notamment).

## **b) Les milieux littoraux**

Le littoral girondin constitue un milieu d'une richesse exceptionnelle et d'une grande fragilité, liée aux pressions démographique, foncière et touristique ainsi qu'aux risques naturels.

L'attractivité du littoral girondin engendre une croissance démographique importante, principalement alimentée par l'arrivée de nouvelles populations. La dynamique démographique, combinée à la flambée des prix du foncier et de l'immobilier sur la façade littorale, se traduit par un report de la population dans les communes de l'arrière-pays. Cela est particulièrement net autour du Bassin d'Arcachon, son littoral étant aujourd'hui urbanisé à plus de 90%. Le phénomène entraîne une artificialisation toujours plus importante d'espaces naturels et agricoles.

Outre le grignotage des espaces naturels, le développement de l'urbanisation se traduit par l'accroissement des rejets d'eaux usées et pluviales dans le domaine maritime, celui du Bassin d'Arcachon étant particulièrement vulnérable du fait de sa configuration géographique.

Enfin, l'accroissement de la pression de pêche à pied « ludique » peut finir par entamer le stock de coquillages de la baie.

L'érosion est un phénomène naturel qui trouve sur la côte sableuse son origine par un effet conjugué des houles océaniques, des courants de marées et des tempêtes. Ainsi, des secteurs d'érosion et d'accumulation se succèdent tout au long de la côte, mais l'évolution générale est un recul lié à un déficit d'apport en sable. L'érosion peut destabiliser la dune, la déplacer vers la dune grise et la lette, dont les surfaces sont alors réduites. Des techniques de gestion souple de la dune permettent en secteur naturel d'accompagner les processus et de surveiller sa mobilité.

La fréquentation du public sur la dune est aujourd'hui bien contrôlée par les aménagements, qui canalisent les usagers et évitent leur éparpillement sur le milieu fragile.

Le nettoyage mécanique des plages, justifié par leur vocation touristique, entraîne un appauvrissement de l'offre trophique, d'où une baisse de la capacité d'accueil des hauts de plage.

### c) Les zones humides

#### ▪ *Les étangs et marais arrière-dunaires*

Le comblement et l'eutrophisation des étangs :

- le comblement est un phénomène préoccupant, surtout pour les étangs de faible superficie et recevant des apports d'eau importants. Les apports de sable et de matières organiques des bassins versants entraînent une réduction de leur profondeur et de leur surface. Le phénomène est accéléré par certaines activités humaines (érosion des sols, apports de nutriments).
- l'eutrophisation, c'est-à-dire l'enrichissement progressif des eaux en éléments nutritifs (azote et phosphore), est un autre problème qui concerne plusieurs étangs. Elle se traduit par une dégradation de la qualité de l'eau (prolifération algale, désoxygénation de l'eau), préjudiciable à la diversité biologique.

La fermeture progressive des zones de marais associées aux étangs est due à l'abandon des activités de pâturage et de fauche, qui permettaient le maintien en l'état de zones humides herbacées, les plus intéressantes pour la biodiversité. Toutefois, localement, des actions d'entretien sont réalisées par divers organismes pour lutter contre ce phénomène.

Les zones humides littorales subissent le développement de plantes exogènes invasives (telles que les jussies, le Myriophylle du Brésil, le Lagarosiphon...) qui entraînent un appauvrissement de la flore indigène, des perturbations de la faune, et accélèrent l'envasement des plans d'eau.

Dans certains cas, le contrôle des niveaux d'eau des étangs à vocation touristique s'oppose aux dynamiques naturelles : ceci entraîne, par marnage, des modifications des différentes ceintures de végétation rivulaire et la banalisation des milieux.

Le motonautisme permet une pénétration accrue dans des zones jusque là inaccessibles depuis la terre, occasionnant piétinement et dérangement.

#### ▪ *Les lagunes*

Les lagunes sont en forte régression puisqu'environ 40% des 500 lagunes répertoriées dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne avaient disparu en 2004 (ORGFH Aquitaine, Etat des lieux-diagnostic, octobre 2004).

Les activités humaines sont la cause principale de disparition de ces milieux, notamment par :

- le comblement et la mise en culture de ces zones humides improductives,
- le drainage des parcelles voisines entraînant un drainage de la nappe d'eau et un assèchement des lagunes,
- le développement des infrastructures (pistes, installations DFCI...) sur ces milieux.

- **Les landes humides**

Les surfaces de landes humides, très réduites en superficie, apparaissent relativement stables, voire même en légère progression aujourd'hui suite à la tempête Klaus, de janvier 2010.

#### **d) Les milieux forestiers**

- **Le massif des Landes de Gascogne**

Plus grand massif forestier d'Europe occidentale, la forêt de production de pins maritimes occupe la majeure partie de l'arrière-pays de la Gironde. Elle a connu récemment deux atteintes majeures :

- la tempête Klaus, qui a mis à terre 40 Millions de tonnes de bois (sur l'ensemble des trois départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne),
- des attaques par le scolyte, minuscule coléoptère qui prolifère sur les arbres affaiblis par la tempête et qui profite des changements climatiques (hivers plus doux et étés plus secs), entraînant une mortalité accrue des arbres.

Depuis la tempête de 1999, la forêt landaise a perdu la moitié de ses pins et la succession des plaies qui s'abattent sur elle oblige à revoir la conception de cette forêt et son modèle de la monoculture du pin maritime.

D'autant qu'en Gironde, elle a également subi des effets notables de consommation et de morcellement dus à :

- la progression de l'urbanisation, notamment dans les communes rétro-littorales, en arrière du Bassin d'Arcachon (voir plus haut), et aux abords du projet de Laser Mégajoule de Le Barp,
- l'aménagement d'une grande infrastructure de transport, l'autoroute A65, qui relie Bordeaux à Pau,
- l'émergence de projets de construction de centrales photovoltaïques au sol.

Cette tendance d'évolution pourrait se poursuivre dans les années à venir avec la construction de la nouvelle Ligne à Grande Vitesse « Grand Projet Sud-Ouest », qui concernera la partie sud-est du département.

Les pratiques sylvicoles, quant à elles, évoluent vers une plus grande intensification, avec notamment l'assèchement progressif des terrains lié à l'assainissement, une mécanisation plus poussée, la fertilisation phosphatée, l'utilisation de plants issus d'une sélection génétique, plutôt que de semis et le raccourcissement de l'âge d'exploitation des arbres, qui réduit les possibilités d'installation d'un sous-étage de feuillus.

Certaines pratiques émergent, visant à mieux prendre en compte les préoccupations environnementales : traitements raisonnés, certification forestière (avec maintien des feuillus en bordure de pistes et de cours d'eau, limitation de produits phytocides).

- **Les boisements du plateau de l' « Entre-Deux-Mers »**

Ces boisements, après avoir subi ces dernières décennies une diminution de leur étendue au profit des cultures annuelles et de la vigne, voient aujourd'hui leur surface stabilisée, sauf aux abords de l'agglomération bordelaise, où elle subit les effets de l'étalement urbain.

Ces boisements sont entrés, depuis une cinquantaine d'années, dans une phase de sous exploitation, avec une absence de gestion des peuplements qui entraîne une certaine fermeture et une homogénéisation des milieux. Le vieillissement des peuplements a aussi pour conséquence la constitution d'un stock de vieux arbres qui offrent autant d'habitats pour une faune diversifiée : insectes consommateurs de bois morts, oiseaux, chiroptères...

- **Les pelouses et landes sèches calcicoles**

Ces milieux sont principalement menacés par la déprise agricole, l'arrêt du pâturage extensif conduisant progressivement à un embuisonnement puis à un boisement des pelouses calcicoles. La conséquence est la disparition des espèces végétales et animales les plus emblématiques de ce type d'écosystème.

### e) **Les eaux courantes**

L'ensemble des cours d'eau de Gironde subit des pressions quantitatives et qualitatives qui nuisent à l'état de santé des milieux aquatiques.

La ressource en eau estivale est très limitée sur beaucoup de cours d'eau à cause des prélèvements (agricoles, eau potable...) et du changement climatique : Isle, Dronne, Dropt, Garonne, Dordogne, Eyre.

Les pollutions : La qualité des eaux est jugée bonne (Dordogne) à passable (Garonne), tandis que l'eutrophisation de ces deux axes fluviaux reste un point sensible en zone saumâtre. La qualité des petits cours d'eau et lacs littoraux est majoritairement bonne à passable mais de nombreux points noirs nuisent aux équilibres hydrobiologiques (d'après SDVP de la Gironde). Les pollutions sont d'origine domestique, vinicole, industrielle ou agricole.

Des travaux de remembrement, de recalibrage et de rectification de cours d'eau ont par le passé gravement dénaturé les faciès de nombreux cours d'eau (Isle, Gravouse, Durèze, Engranne, Gestas, Dropt...): des travaux de restauration, diversification, reconstitution d'habitats (caches, abris, frayères) sont aujourd'hui nécessaires.

La libre circulation des espèces piscicoles est entravée par de nombreux ouvrages. La restauration des conditions de circulation est considérée comme urgente pour certaines espèces vulnérables comme l'Anguille, les Lamproies et les Aloses, et sur certains cours d'eau comme la Dronne, le Ciron, le canal des étangs, le canal des Landes, la Livenne.

## II. LES MESURES DE CONNAISSANCE, DE PROTECTION ET DE GESTION, ET LES POLITIQUES MENÉES

### II.1. L'amélioration des connaissances

Les principaux outils de connaissance du patrimoine à l'échelle du département de la Gironde sont présentés ci-après, sans prétendre à l'exhaustivité.

#### II.1.1. Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un recensement du patrimoine naturel distinguant deux types d'espaces :

- **les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, caractéristiques du patrimoine naturel régional ou offrant des potentialités biologiques importantes ;
- **les ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie plus réduite, signalant la présence d'espèces, d'associations d'espèces, ou de milieux rares ou remarquables.

Un premier inventaire réalisé en 1990, a fait l'objet d'une actualisation, aujourd'hui achevée en Gironde (ZNIEFF de 2<sup>ème</sup> génération). L'état des ZNIEFF dans le département est le suivant :

Inventaires	Superficie terrestre	% du département	Superficie totale, y compris la partie marine
ZNIEFF type II	104 033 ha	9,7%	145 298 ha
ZNIEFF type I	25 902 ha	2,4%	32 073 ha

Les surfaces concernées par les ZNIEFF sont très faibles par rapport à la moyenne nationale (8,1% pour les ZNIEFF type I et 21,4% pour les ZNIEFF type 2). Ceci peut s'expliquer par l'importance de la forêt de pins et des espaces agricoles, notamment viticoles.

#### II.1.2. Les ZICO

L'inventaire des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) a été mené en application de la Directive européenne sur les oiseaux (1979). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire. Il est l'outil de référence pour la mise en œuvre des Zones de Protection Spéciale (voir le § II.2.2.a). L'état des ZICO dans le département est le suivant :

Inventaire	Superficie terrestre	% du département	Superficie totale, y compris la partie marine
ZICO	40 719 ha	3,8%	72 400 ha

### **II.1.3. Les suivis de la faune**

La connaissance de la faune sauvage et de ses habitats constitue une des missions prioritaires de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Celui-ci dispose de 10 réseaux nationaux d'observation de la faune sauvage, en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs et les Fédérations Départementales des Chasseurs.

L'objectif de ces réseaux est de mieux connaître l'état de conservation et les tendances d'évolution de ces populations animales, afin d'améliorer la gestion des espèces et de leurs habitats.

L'ONCFS de la Gironde participe à la gestion de 20 programmes nationaux et réseaux de suivis de la faune et de la flore :

- Plan de restauration du Vison d'Europe
- Oiseaux de passage et oiseaux nicheurs
- Ongulés sauvages
- Prédateurs-Déprédateurs
- Bécasse des bois
- Oiseaux d'eau-Zones humides
- Bécassines
- Observatoire national des écosystèmes des prairies de fauche
- Capture
- Programme de recherche sur l'impact des Bernaches cravants sur les herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon
- Flore
- Système d'Information sur la Nature et les Paysages
- SAGIR (veille sanitaire) + Radionucléides (commande DDPP) et influenza aviaire
- Plan national de maîtrise des populations de sanglier
- Espèces invasives
- Papillons
- Echouage mammifères marin
- Anguille
- Agrifaune
- Etudes de la biodiversité aquatique d'un marais littoral : espèces benthiques, supra-benthique et ichtyologiques

### **II.1.4. Le réseau d'observation de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) « Faune Aquitaine.org »**

« Faune-Aquitaine.org » est un projet collectif porté par la LPO Aquitaine, avec le soutien financier des collectivités locales et de la DREAL Aquitaine, visant à centraliser les observations des naturalistes sur l'ensemble de la région Aquitaine, et mettre à jour un atlas régional des oiseaux sauvages.

## II.1.5. Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Les régions Aquitaine et Poitou-Charentes sont dotées du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique dont les principales missions sont :

- l'amélioration des connaissances de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- la conservation des espèces rares et menacées d'extinction,
- l'appui technique et scientifique aux services de l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

En matière d'amélioration de la connaissance, le CBNSA travaille notamment à l'élaboration :

- d'une base de données interrégionale sur la biodiversité végétale,
- d'un inventaire de la flore,
- d'un inventaire et d'une cartographie des habitats naturels.

## II.2. Les mesures de protection et/ou de gestion

### II.2.1. Les sites protégés réglementairement

Il s'agit des réserves naturelles<sup>2</sup>, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope<sup>3</sup>, des réserves nationales de chasse et de faune sauvage<sup>4</sup> et des sites classés<sup>5</sup>.

Les réserves naturelles nationales sont au nombre de 6 et sont en majorité des zones humides : marais de Bruges, Banc d'Arguin, Etang de Cousseau, Prés Salés d'Arès et de Lège, Dune et marais de Hourtin, réserve géologique de Saucats.

On recense une Réserve Biologique Domaniale dirigée (RBD) : Vire Vieille-Vignotte-Batejin près de l'Etang de Lacanau et une Réserve Naturelle Régionale (RNR) : Collibareau à Saint-Antoine sur l'Isle.

Les RBD sont vouées à la conservation des espaces naturels les plus remarquables des forêts publiques. Le projet de RBD de Vire vieille, Vignotte et Batejin vise la conservation spécifique de milieux humides caractéristiques du vaste ensemble de marais interdépendants d'arrière-dune, considéré comme unique en Europe.

On compte deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope : le cours de la Garonne et le Renet (site de nidification de l'Aigrette garzette, sur la commune de Lanton).

---

<sup>2</sup> Espace protégé dont l'objectif principal est la préservation de milieux naturels fragiles, rares ou menacés de haute valeur écologique et scientifique. Il existait 165 réserves naturelles nationales en France au 31/12/2012.

<sup>3</sup> Mesures de protection d'un milieu nécessaire à la vie d'espèces protégées, dont il est le biotope. Il existait 672 arrêtés de ce type en France au 31/12/2012.

<sup>4</sup> L'objet de ce type de réserve est la protection des espèces de gibier les plus menacées, le développement du gibier à des fins de repeuplement, les études scientifiques et techniques, la réalisation de modèles de gestion du gibier, la formation de personnels spécialisés et l'information du public. Il en existait 9 en France au 31/12/2003.

<sup>5</sup> Les sites classés présentent un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel. Le classement est une protection forte qui correspond à une volonté de strict maintien en l'état du site n'excluant cependant ni la gestion, ni la valorisation.

La Gironde n' a pas de réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

Les sites classés à caractère naturel sont principalement des étangs arrière-littoraux et leurs rives (voir carte « paysage et patrimoine » dans le chapitre concerné).

Mesures de protection	Nombre de sites	Surface en ha	% du département
Réerves naturelles	6	1 445	0,13
Arrêtés de biotope	2	393	0,04
Réserve nationale de chasse et faune sauvage	0	0	0
Réserve Naturelle régionale	1	14	0,001
Réserve domaniale dirigée	1	214,67	0,02
Sites classés*	37	2 075	0,19

Tableau 3 : Sites naturels protégés en Gironde.

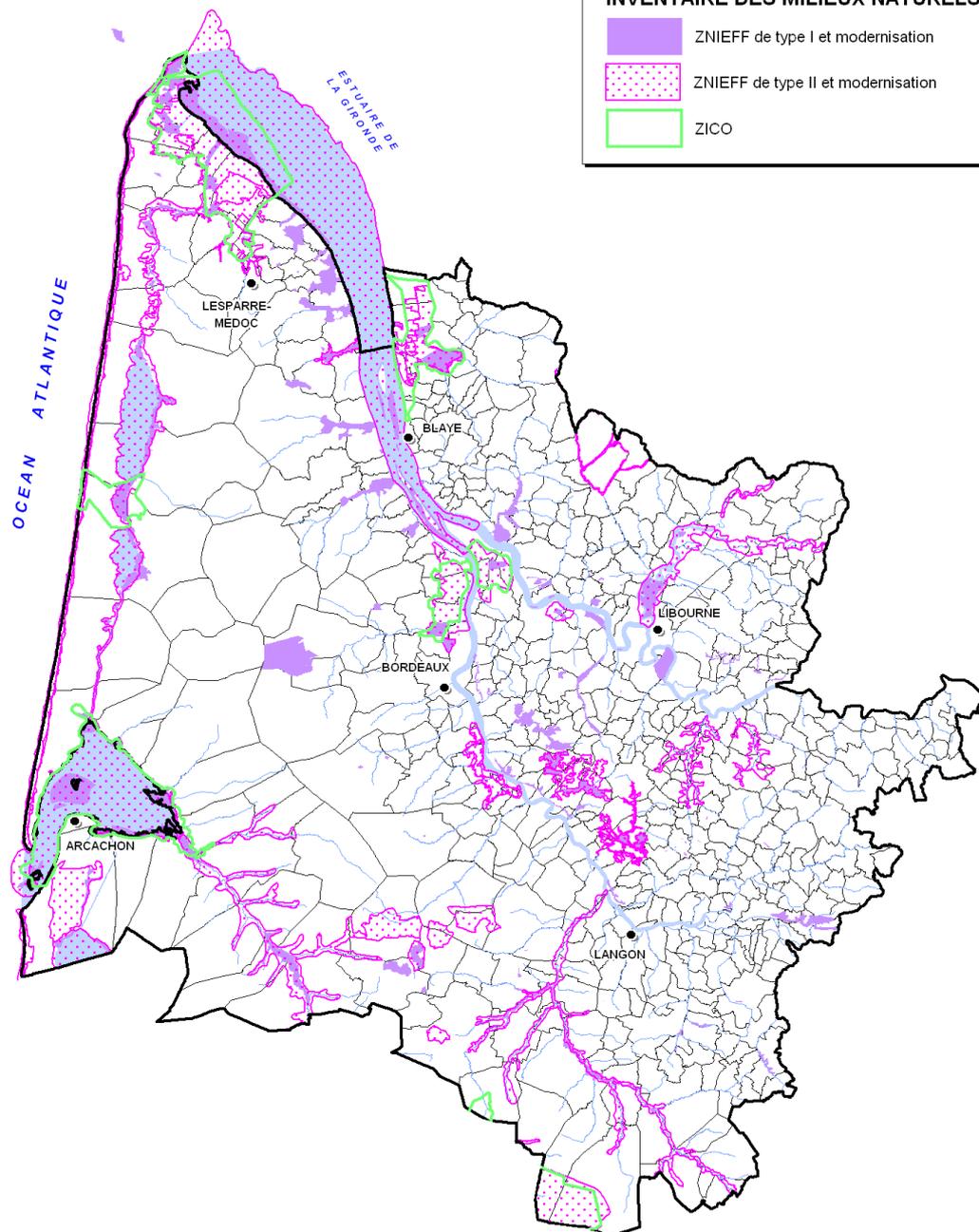
\*13 sites classés à caractère naturel en Gironde (parcs et sites archéologiques exclus) - (Source : site internet DREAL Aquitaine)

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

## DEPARTEMENT

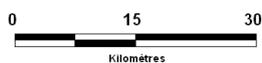
### INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS

-  ZNIEFF de type I et modernisation
-  ZNIEFF de type II et modernisation
-  ZICO



**BKM**

janvier 2013



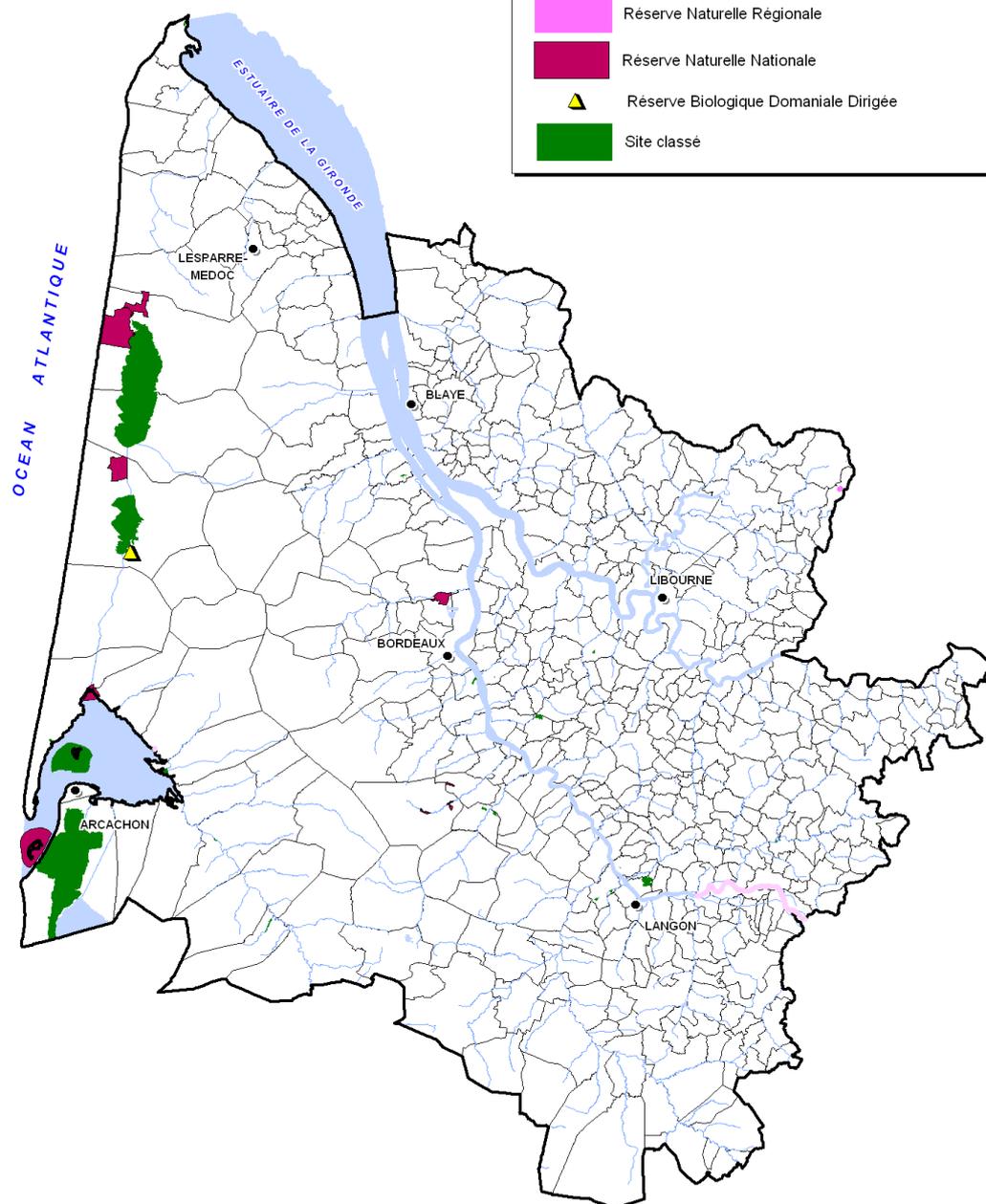
Sources : BD Carto, BD Carthage ©

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

DEPARTEMENT

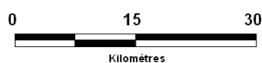
## MESURES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

-  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
-  Réserve Naturelle Régionale
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Réserve Biologique Domaniale Dirigée
-  Site classé



**BKM**

janvier 2013



Sources : DREAL Aquitaine ©

## II.2.2. Les sites à gestion conventionnelle

### a) Le réseau Natura 2000

Il rassemble les Zones de Protection Spéciales ou ZPS, désignées au titre de la Directive européenne dite « Oiseaux », et les Sites d'Importance Communautaire ou SIC, désignés au titre de la Directive Habitats. Les SIC sont destinés à devenir des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après publication au Journal Officiel ; leur gestion est déterminée principalement par voie contractuelle.

Il existe 9 sites ZPS dont certains sont des sites protégés. Les SIC sont au nombre de 46 en Gironde.

Les espaces Natura 2000 en Gironde concernent globalement : 2 grands fleuves, 19 réseaux hydrographiques, 3 sites dunaires, 2 sites d'arrière dune, 6 sites de marais, 1 site de bocages, 3 sites de lagunes et plans d'eau, 2 sites forestiers, 1 site de landes, 3 sites à chiroptères, 8 sites en mer (4 au titre de la directive habitat et 4 au titre de la directive oiseaux).

Fin 2012, tous les sites disposent d'un DOCOB validé ou en cours d'élaboration (Source : DREAL Aquitaine).

### b) Les parcs naturels régionaux

#### ▪ Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) a été créé en 1970 sur 263 000 ha autour des Vallées de la Leyre.

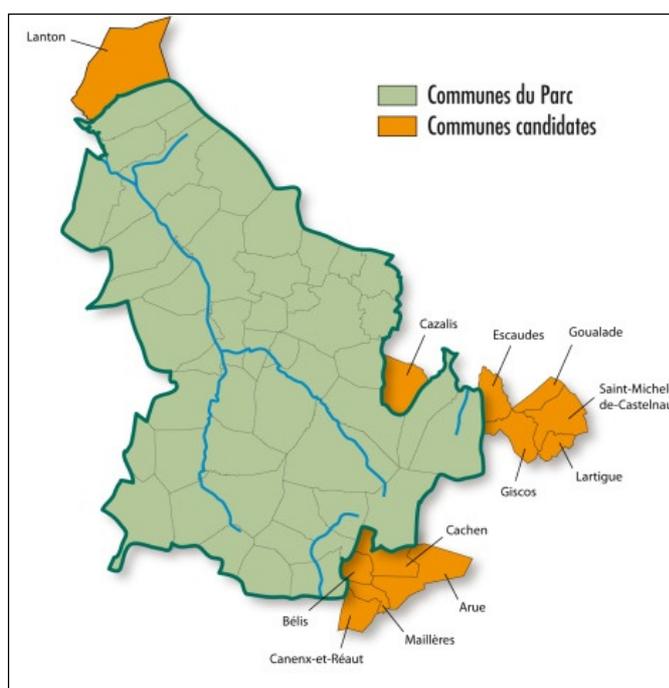


Figure 2 : Projet de périmètre d'extension du PNRLG

Il a pour mission la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, culturel et paysager, la mise en œuvre des principes du développement durable sur son territoire et la sensibilisation du public aux thématiques environnementales.

Les Parcs Naturels Régionaux s'appuient sur l'élaboration d'une charte, porteuse d'un projet de territoire et renouvelable tous les 10 ans. Celle du PNRLG a été renouvelée par décret ministériel en juillet 2000. Elle est en cours de révision depuis 2007. L'enquête publique est terminée et le projet de charte est soumis à consultation. Il s'étend actuellement sur 41 communes au total dont 20 en Gironde. 7 communes girondines ont demandé leur rattachement au périmètre du PNRLG. Elles y rentreront après la longue procédure d'approbation de la charte. Le parc s'étendra alors sur 365 000 hectares pour environ 68 500 habitants.

#### ▪ **Le projet de Parc Naturel Régional du Médoc**

Le lancement de la procédure de labellisation du Parc Naturel Régional du Médoc a été voté le 25 octobre 2010 par le Conseil régional d'Aquitaine. La procédure se poursuit en 2011 par un diagnostic complet du territoire : inventaires du patrimoine, analyse de la situation culturelle, sociale et économique.

L'année 2012 a été consacrée à l'élaboration de l'avant-projet de charte : concertation de la population et des élus, avec des forums, des comités techniques, des comités de pilotages...

C'est à ce moment que seront définis les axes du projet, les enjeux, les objectifs, les mesures et le périmètre du parc.

### **c) Les Parcs Naturels Marins**

Les Parcs Naturels Marins (PNM) ont été créés par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006. Il s'agit d'un outil qui offre des perspectives nouvelles en matière de gestion des espaces marins et intègre l'ensemble des politiques publiques.

Un PNM a pour ambition de répondre à deux objectifs fondamentaux :

- la connaissance et la protection du milieu marin,
- le développement durable des activités maritimes.

Les projets de PNM s'inscrivent dans les engagements du Grenelle de l'environnement en faveur d'une gestion durable et concertée des ressources du littoral et la mise en place de 10 parcs marins d'ici 2012.

Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis-Charentais a été mis à l'étude par l'arrêté du 20 juin 2008 est paru dans le journal officiel du 9 juillet 2008.

Cet espace marin cumule à la fois une grande biodiversité, des écosystèmes remarquables mais aussi des usages variés : Grand Port Maritime de Bordeaux, centrale nucléaire du Blayais, conchyliculture, pêche, loisirs...

La diversité des milieux explique une richesse biologique d'intérêt européen et mondial, notamment en raison de la présence de la dernière population d'Esturgeon d'Europe.

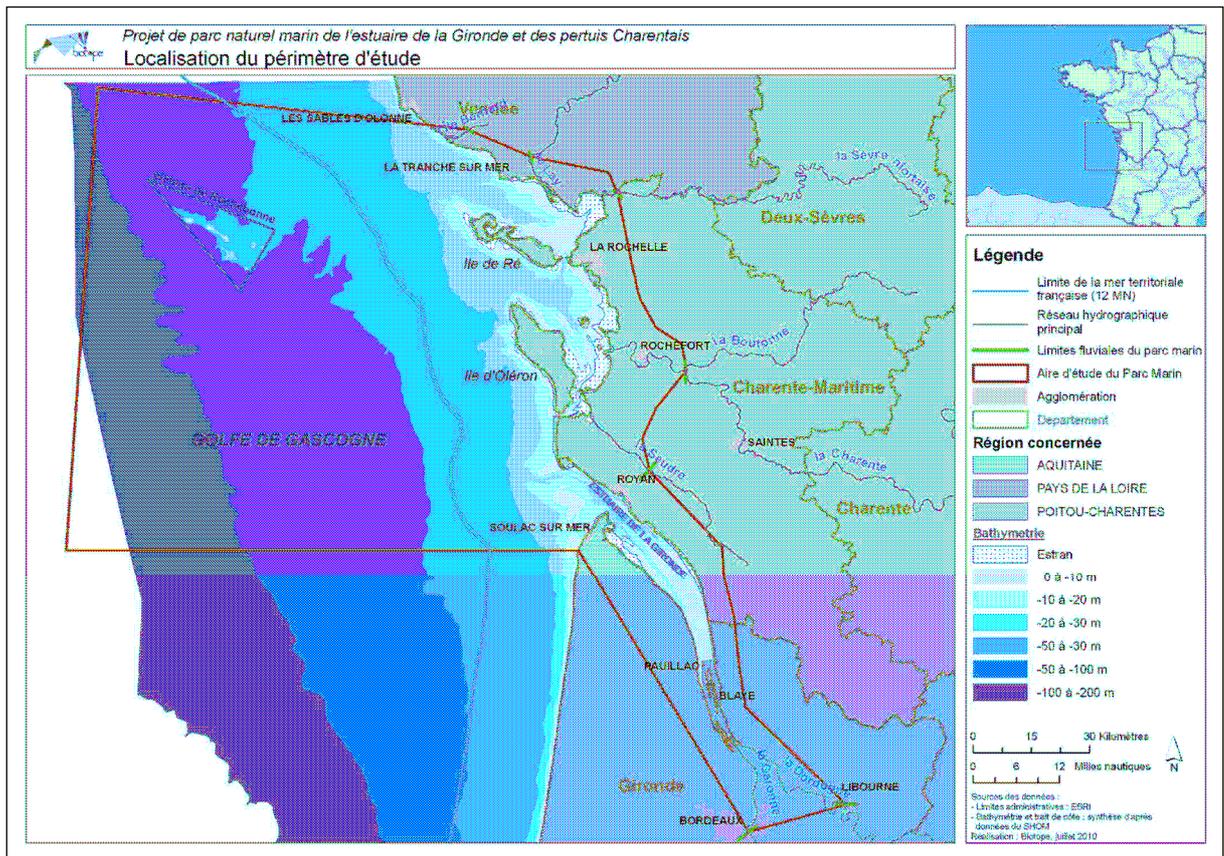


Figure 3 : Périmètre d'étude du PNM de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis-Charentais-biotope-2011

L'aire d'étude du projet de PNM (cf. figure ci-dessus) s'étend sur environ 16 272 km<sup>2</sup> soit 1,6 millions d'hectares ; elle concerne 3 régions (Pays de la Loire, Poitou Charentes et Aquitaine) et 3 départements côtiers (la Vendée, la Charente-Maritime et la Gironde).

Au sud de celui-ci on retrouve l'Estuaire de la Gironde, le plus vaste d'Europe occidentale (635 km<sup>2</sup>), long de 75 km et large de 12 km.

L'enquête publique du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis-Charentais s'est achevée en septembre 2011.

### Projet du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et son ouvert :

Depuis février 2010, l'Agence des aires marines protégées mène une concertation auprès des acteurs du milieu maritime en faveur de la création du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et son ouvert. La mission d'étude définissant l'état des lieux et le périmètre s'est achevée fin 2011. L'enquête publique a eu lieu et le rapport du commissaire enquêteur est désormais disponible sur le site de la préfecture de Gironde (<http://www.gironde.pref.gouv.fr/Annonces-avis/Autres-enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur-Enquete-publique-du-26-decembre-2011-au-02-fevrier-2012/%28language%29/fre-FR>).

Il s'agit maintenant de définir les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion pour le futur PNM.

#### d) La Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde

Les acteurs cynégétiques possèdent aujourd'hui 50 sites pour 680 ha, dont 7 sites pour 146 ha pour la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde.

D'autres projets d'acquisition sont en cours notamment sur les marais du Blayais et du nord Médoc, dans un marais inter viticole estuarien situé en Médoc et dans un marais intérieur du département.

La fédération a également un rôle de gestion d'une vingtaine de zones humides réparties dans tout le département et qu'elle entretient dans le but de sauvegarder des milieux remarquables et de développer les potentialités d'accueil des oiseaux d'eau.

#### e) Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine

Il assure la gestion de sites naturels par l'intermédiaire d'une contractualisation avec les propriétaires de ces terrains (particuliers, collectivités...). Cette association a pour objet l'étude, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel remarquable régional, dans un souci de partenariat et de développement local. 12 sites naturels sont actuellement gérés par le CEN.

Mesures de gestion conventionnelle	Nombre de sites	Surface en ha	% du département
CEN Aquitaine	12	316	0,03%
Réseau Natura 2000	46	946 469.57	-
PNRLG	1	263000	24,52%
Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde (partie Gironde)	1	6350	0,59%
FDC Gironde	7	146	0,01%

Tableau 4 : Sites naturels à gestion conventionnelle

### II.2.3. Les mesures de maîtrise foncière

Les organismes intervenant dans la préservation des milieux naturels par le biais de la maîtrise foncière sont le Conseil général de Gironde et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) dans la bande littorale.

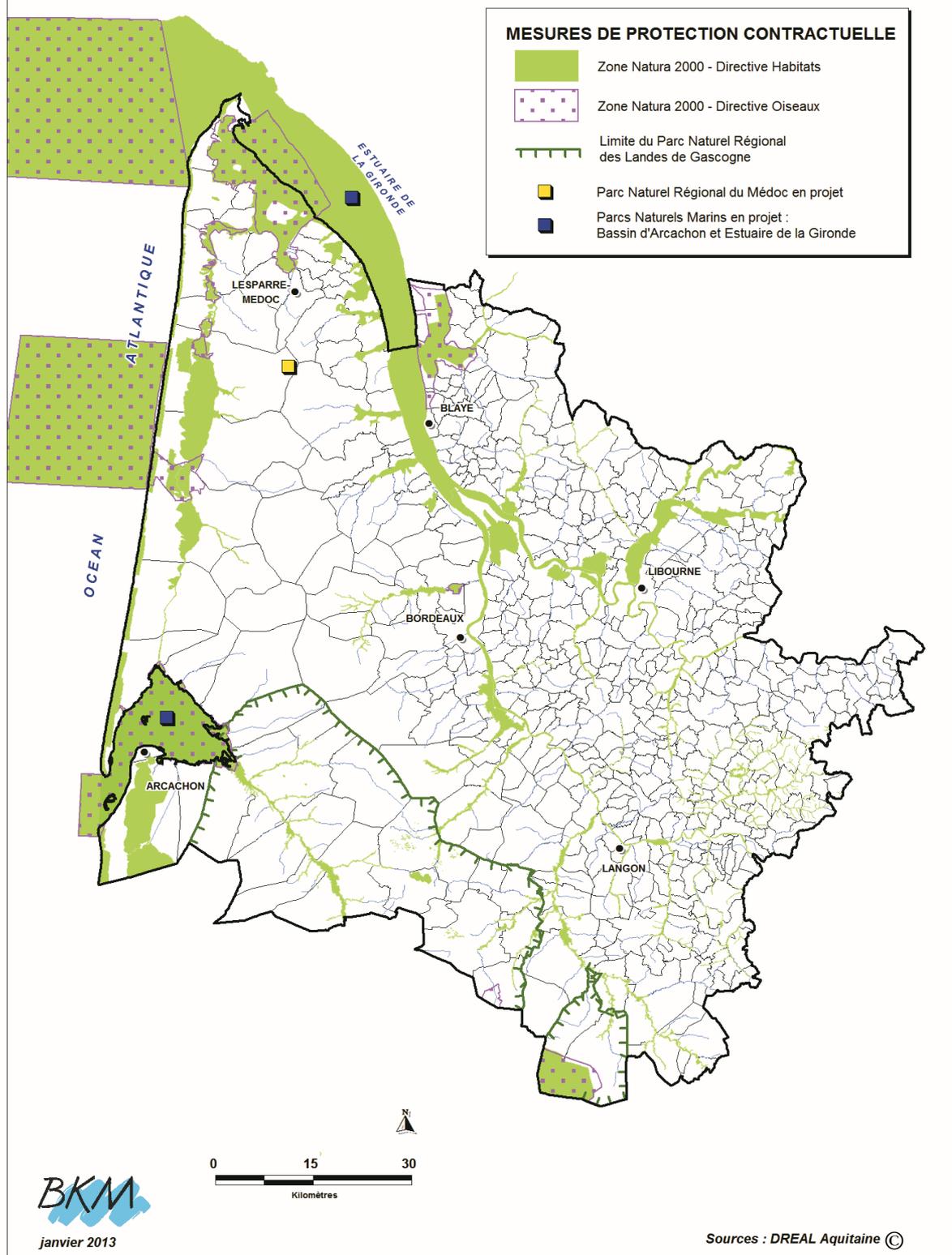
Pour le Conseil général de Gironde, l'acquisition se fait grâce à la Taxe Aménagement. Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites remarquables par leur diversité biologique, valorisés et gérés par le Conseil général de la Gironde. Leur création est née de la volonté du Département de freiner l'expansion urbaine constatée sur le littoral dans un premier temps, puis sur l'ensemble du département. Seuls les sites remarquables pour leur patrimoine environnemental et ouverts au public (excepté en cas d'extrême fragilité du milieu) peuvent être considérés comme Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil général de la Gironde gère 4 171 hectares en Espaces Naturels Sensibles répartis sur 47 sites. Il possède 2 675 hectares répartis sur 39 sites. Les ZPENS (Zones de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles) constituent un outil de veille foncière. En 2011, elles concernaient une superficie de 16 000 hectares en Gironde.

Le CELRL a acquis 25 sites sur les bandes littorales de la Gironde.

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

DEPARTEMENT



Nom du site	Communes	Surfaces protégées (ha)	Surfaces Autorisées (ha)
Dune de Grave	Le Verdon-Sur-Mer	40	40
Les Mattes de Paladon	Soulac-Sur-Mer	358	717
Dune de l'Amelie	Soulac-Sur-Mer	21	40
Dune de Vensac	Vensac	161	480
Ile Nouvelle	Blaye Saint-Genès-De-Blaye	265	327
Ile de Patiras	Saint-Androny	0,2	0,2
Banc de Tropeloup	Saint-Androny	0	8
Vasard de Beychevelle	Saint-Julien Beychevelle	0	45
Ile d'Ambes	Ambès	0	32
La Grandeile	Bayon-Sur-Gironde Gauriac Macau Plassac Villeneuve	292	791
Etang de Carcans-Hourtin	Carcans Hourtin	21	598
Etang de Cousseau	Lacanau	185	672
Etang de Lacanau	Lacanau	140	541
Réserve Naturelle des Prés Salés	Arès Lège-Cap-Ferret	96	393
Saint Brice/Le Coulin	Andernos-Les-Bains Arès	97	117
Réservoirs de Piraillan	Lège-Cap-Ferret	39	39
Ile aux oiseaux	La Teste-De-Buch	219	260
Domaines de Certes et Graveyron	Audenge Lanton	531	934
Ile de Malprat/Port des Tuiles	Biganos	154	155
Fleury/Delta de l'Eyre	Le Teich	41	41
Prés-Salés Est de La Teste-De-Buch	La Teste-De-Buch	0	81
Camicas	Arcachon La Teste-De-Buch	89	92
Dunes du Cap-Ferret	Lège-Cap-Ferret	260	265
Dune du Pilat	La Teste-De-Buch	89	615
Le Trencat	La Teste-De-Buch	0	262
<b>Total</b>		<b>3098,2</b>	<b>7545,2</b>

Tableau 5 : Liste des sites naturels sous maîtrise foncière du CELRL-2011

L'État et d'autres collectivités publiques sont propriétaires de terrains, souvent boisés, qui sont gérés par l'Office National des Forêts.

Mesures de maîtrise foncière	Nombre de sites	Surface en ha	% du département
Conseil général	47	4171	0,39
Conservatoire du Littoral	25	3098	0,29
Communes	1	3	0,0003
Terrains domaniaux soumis au régime forestier	-	21 405	1,99
Autres terrains soumis au régime forestier	-	11 143	1,04

Tableau 6 : Sites naturels sous maîtrise foncière-2011

## II.3. Les politiques en cours

### II.3.1. Les espaces naturels

#### a) La mer et le littoral

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est une approche intégrée de l'espace littoral (terre et mer) et des ressources prenant simultanément en compte tous les enjeux terrestres et marins, naturels, économiques et sociaux d'une zone littorale définie comme territoire cohérent de réflexion et d'action. Cette approche met en relation l'aménagement du littoral et la gestion des ressources marines ; elle privilégie des visions transversales et des méthodes de gouvernance adaptées.

L'objectif final d'une GIZC est de construire des structures et des instruments de régulation permettant de garantir ou restaurer les équilibres entre activités humaines et ressources humaines et naturelles, afin notamment de ne pas surexploiter les ressources non ou peu renouvelables, halieutiques et touristiques en particulier, dans un but général de soutenabilité du développement. Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont émis une recommandation le 30 mai 2002 pour inciter les États membres à développer des stratégies pour mettre en oeuvre cette approche sur leur littoral. Le Livre vert (2006) pour une politique maritime européenne a confirmé la volonté de l'Union européenne de généraliser cette approche, qui s'est concrétisée, le 17 juin 2008, par la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ». Celle-ci établit un cadre d'action communautaire pour la politique concernant le milieu marin (voir le chapitre IV. Les objectifs de référence).

En France, la mise en oeuvre de la GIZC a commencé en 2004 avec une décision du CIADT (Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire) du 14 septembre 2004, suivie d'un appel à projet de la DATAR et du Secrétariat d'État à la Mer le 11 janvier 2005. 25 projets ont été retenus pour la mise en oeuvre d'une GIZC, sous le pilotage des collectivités territoriales. Un seul concerne le département de la Gironde entre le Médoc et le Bassin d'Arcachon.

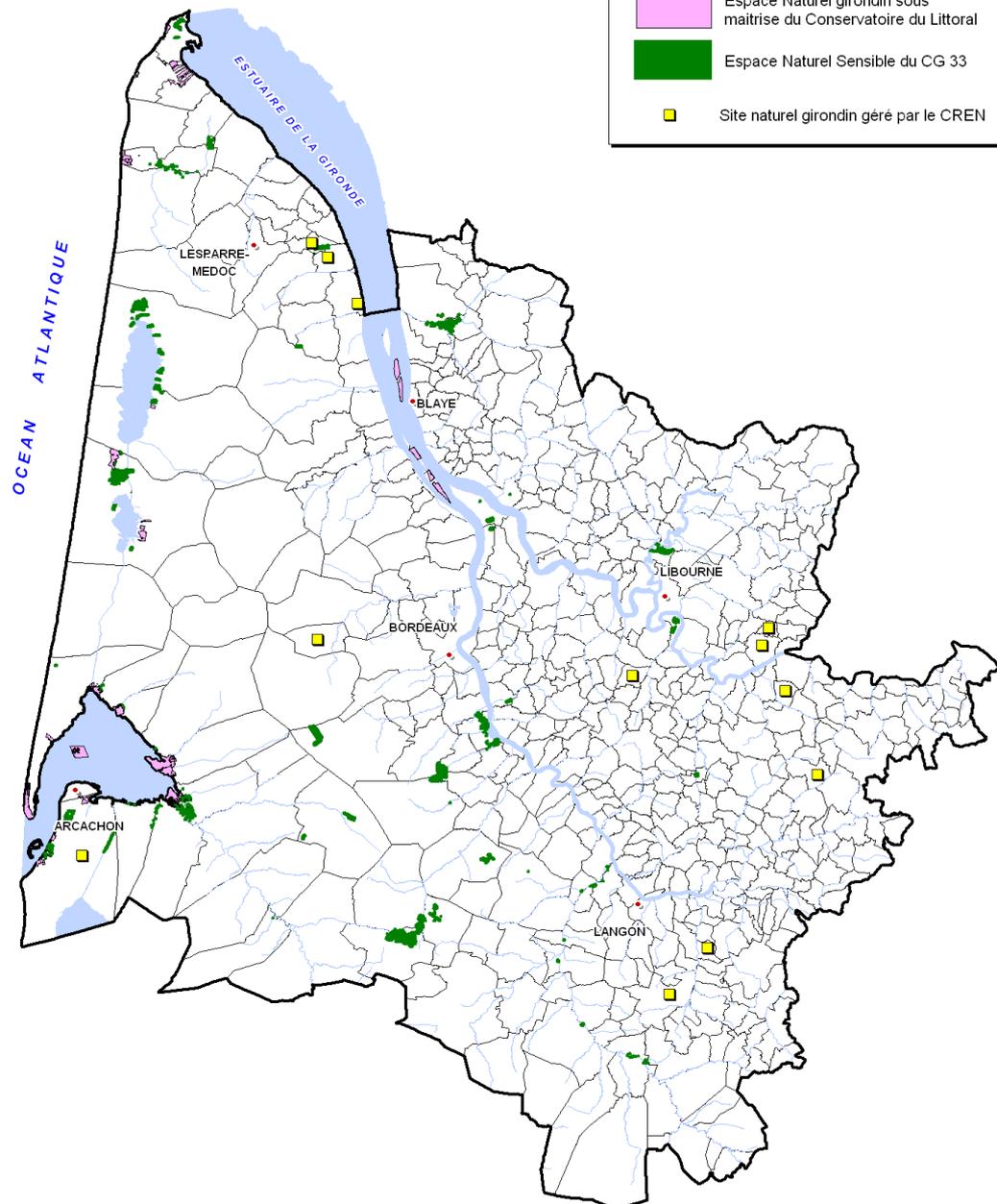
Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a élaboré en mai 2005 un Plan d'actions stratégiques pour les milieux marins comportant diagnostic, enjeux et orientations stratégiques.

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GIRONDE

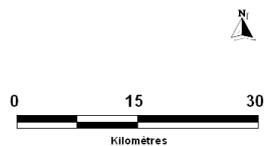
DEPARTEMENT

## MESURES DE MAITRISE FONCIERE DU MILIEU NATUREL

-  Espace Naturel girondin sous maîtrise du Conservatoire du Littoral
-  Espace Naturel Sensible du CG 33
-  Site naturel girondin géré par le CREN



**BKM**  
septembre 2011



Sources : DREAL Aquitaine ©

## b) Les milieux terrestres

La politique d'inventaire des milieux naturels menée par la DREAL Aquitaine se poursuit, avec :

- **la modernisation des ZNIEFF** qui est en cours au niveau national. Ce travail a débuté en 2004 en Aquitaine. Il consiste à réactualiser les sites, leurs contours, à en créer d'autres ou à en supprimer selon l'évolution observée, à harmoniser les données au niveau national ;
- **un programme d'actualisation des ZICO** qui a été entamé en 2004 en Aquitaine, de façon à tenir compte de l'évolution des territoires et des nouvelles connaissances ornithologiques disponibles. Ainsi, en complément des 26 sites ZICO présents en Aquitaine, six territoires à fort enjeu ornithologique ont été identifiés dont 2 en Gironde : les Landes humides et cultures associées de Lugos et les Zones humides d'arrière dune de Born.

Les divers organismes s'occupant d'acquisitions foncières et de gestion de milieux naturels continuent leur action dans ces domaines : Conseil général, Conservatoire du Littoral, CREN, Fédération Départementale des Chasseurs...

Ainsi, diverses orientations et actions concernant les espaces naturels sont ou ont été menées comme le Schéma d'intervention pour la politique des Espaces Naturels Sensibles : une caractérisation des grands ensembles naturels remarquables du département est en cours afin de définir les priorités d'intervention concernant les ENS.

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne mène en accord avec sa charte une politique de préservation et de valorisation des ressources et des milieux naturels.

Les objectifs prioritaires de la mission « Patrimoine naturel » du Parc sont de :

- connaître et faire connaître les milieux naturels et les espèces d'intérêt majeur,
- favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement,
- accompagner et améliorer l'intégration des plans et projets d'aménagement pour maintenir les atouts et la cohérence du territoire au regard des pressions auxquelles il est soumis.

Les interventions sont fondées sur la concertation avec les acteurs, le partage de compétence avec les partenaires et le conseil aux porteurs de projets (particuliers et collectivités).

Parmi les diverses actions, le Parc réalise des inventaires de son patrimoine naturel, en complément des diagnostics déjà établis pour Natura 2000 (DOCOB des vallées de la Leyre et DOCOB des lagunes des Landes de Gascogne) et pour le SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ». Il intervient dans la gestion et la préservation des rivières (suivi et travaux d'entretien sur la Leyre), des habitats naturels et des espèces patrimoniales ainsi que dans la mise en œuvre de l'animation du SAGE Bassin de la Leyre. Il informe sur la qualité du patrimoine et les méthodes de gestion.

## c) La trame verte et bleue

La loi Grenelle II propose « de mettre en place une Trame verte et bleue nationale, reliant les espaces naturels afin d'assurer sur l'ensemble du territoire une réduction de la fragmentation et de la destruction des milieux naturels et semi-naturels. » L'étude régionale Trame verte et bleue Aquitaine (TVBA) a été lancée en 2009. Elle préfigure le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) lancé en septembre 2011.

Le SRCE est un document stratégique de planification qui devra être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire (grands projets d'infrastructures...), des documents de planification et des projets des collectivités (documents d'urbanisme...).

Sur le plan de sa structure, la Trame verte et bleue est constituée par l'assemblage de plusieurs sous-trames écologiques.

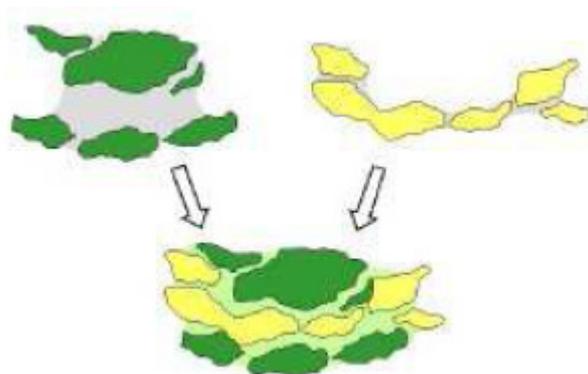


Figure 4 : Exemple d'assemblage de deux sous trames : une forestière en vert et un « milieu ouvert » en jaune- Grenelle de l'environnement-Hânel-2007

Le nombre de ces sous-trames est potentiellement très important, sachant qu' à chaque espèce ou habitat pourrait correspondre une sous-trame écologique, même si chacun peut comprendre qu'il est possible et légitime de regrouper des espèces ou habitats aux exigences proches dans une même approche. L'analyse des expériences régionales de Trames vertes et bleues montre que le nombre de sous-trames peut varier de manière assez importante, de trois à plus d'une dizaine. Le choix des sous-trames écologiques est une étape importante de l'élaboration de la trame régionale car il traduit les enjeux soulevés en terme de biodiversité sur un territoire donné.

### II.3.2. Les actions en faveur de la faune et de la flore

**L'Angélique des estuaires**, une des rares espèces endémiques françaises est concernée par un plan de conservation en Aquitaine depuis 2006. L'écologie de cette espèce et sa répartition dans la région sont en cours d'étude et des conseils de gestion de ses habitats (berges des fleuves) seront donnés à tous les gestionnaires des cours d'eau concernés.

**Les Chiroptères** ont fait l'objet d'un plan de restauration en France pour la période 1999-2003 et d'un programme de conservation Life Nature 2004-2008 en Aquitaine. Le Groupe Chiroptères Aquitaine s'est créé en 2000, et a établi un Plan d'Actions Aquitaine pour les Chiroptères, adapté du plan national. Trois grandes priorités sont dégagées : amélioration des connaissances des espèces et des gîtes, la protection des sites et le suivi, l'éducation et l'information des professionnels et du grand public. Elles se déclinent en plusieurs actions, dont la réalisation d'un atlas préliminaire, des campagnes de prospection annuelles dans des zones identifiées comme prioritaires, la déclinaison des plans de conservation par département...

**La Cistude d'Europe** est recherchée dans les milieux aquatiques d'Aquitaine dans le cadre d'un programme pluriannuel d'inventaire régional mené par l'association Cistude Nature.

**Le Vison d'Europe** fait l'objet d'un deuxième plan national de restauration pour la période 2007-2011 dont les objectifs prioritaires sont les suivants :

- mettre la conservation du Vison d'Europe au cœur des politiques publiques susceptibles de l'affecter,
- protéger le Vison d'Europe in situ, par la gestion conservatoire de ses habitats, la réduction des facteurs de mortalité et la lutte contre le Vison d'Amérique.

Ce plan prévoit aussi la préparation des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de renforcement / réintroduction de population.

Le Conseil général de Gironde conduit également un programme de conservation de cette espèce. Avec la collaboration de la Fédération Départementale des Chasseurs, il a participé depuis 1998 à diverses actions, telles que le suivi de la répartition de la population (campagnes de piégeage), la lutte contre le Vison d'Amérique, l'arrêt de la lutte chimique pour contrôler les ragondins et les rats musqués, le remplacement des pièges tuants par des pièges-cages dans la lutte contre les animaux classés nuisibles, l'information et la sensibilisation des piégeurs, le co-financement de journées techniques...

### **L'Esturgeon sauvage**

La population d'esturgeon européen qui fréquente l'estuaire est inféodée au bassin Dordogne-Garonne-Gironde. C'est la seule espèce naturelle d'Esturgeon d'Europe de l'Ouest et actuellement, il n'en existe qu'une seule population.

En voie d'extinction, l'espèce est protégée depuis 1982 en France et 1998 en Europe. Les principales causes de diminution des effectifs sont la destruction des frayères et la trop forte pression de la pêche. Les barrages ont également limité son aire de migration. D'autres facteurs sont pris en compte : pollution par les hydrocarbures, prises d'eau...

Pour tenter de redresser la situation, un « programme esturgeon » a été mis en place avec l'aide d'un second programme Européen LIFE et du CEMAGREF. Il s'agit d'étudier l'espèce dans son milieu et de favoriser la reproduction artificielle en éclosier.

Les réussites successives dans la réalisation de reproductions ont permis une diversité génétique de la population et du stock acclimaté. Par ailleurs, des techniques de cryoconservation ont pu être appliquées pour accroître les possibilités de croisement et garantir les reproductions futures.

Le succès de ce programme de « sauvetage » d'une espèce quasiment disparue des fleuves et côtes atlantiques après y avoir été si commune, par des moyens de conservation et de production aquacoles, permet de retarder l'échéance de cette perte du plus grand poisson migrateur Ouest européen.

### **L'Anguille**

L'anguille fait l'objet d'un plan de gestion Anguille de la France sur le territoire « Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre » depuis le 18 septembre 2007. Un état des lieux de la situation actuelle y est fait ainsi qu'une déclinaison de mesures de gestion des habitats, d'amélioration des connaissances...

### **L'Alose**

Ce poisson migrateur amphihalien fait l'objet d'un programme LIFE sur les axes Garonne et Dordogne, par les deux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

### II.3.3. Les milieux aquatiques

**Le SDAGE Adour-Garonne :** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, applicable depuis 1996 a été révisé pour les années 2010 à 2015. Il comprend diverses mesures concernant les milieux aquatiques.

**La réalisation de SAGE :** il existe des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, pour les bassins hydrographiques suivants : Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, Ciron, Estuaire de la Gironde et milieux associés...

La carte ci-dessous présente les périmètres des SAGE ainsi que leur état d'avancement.

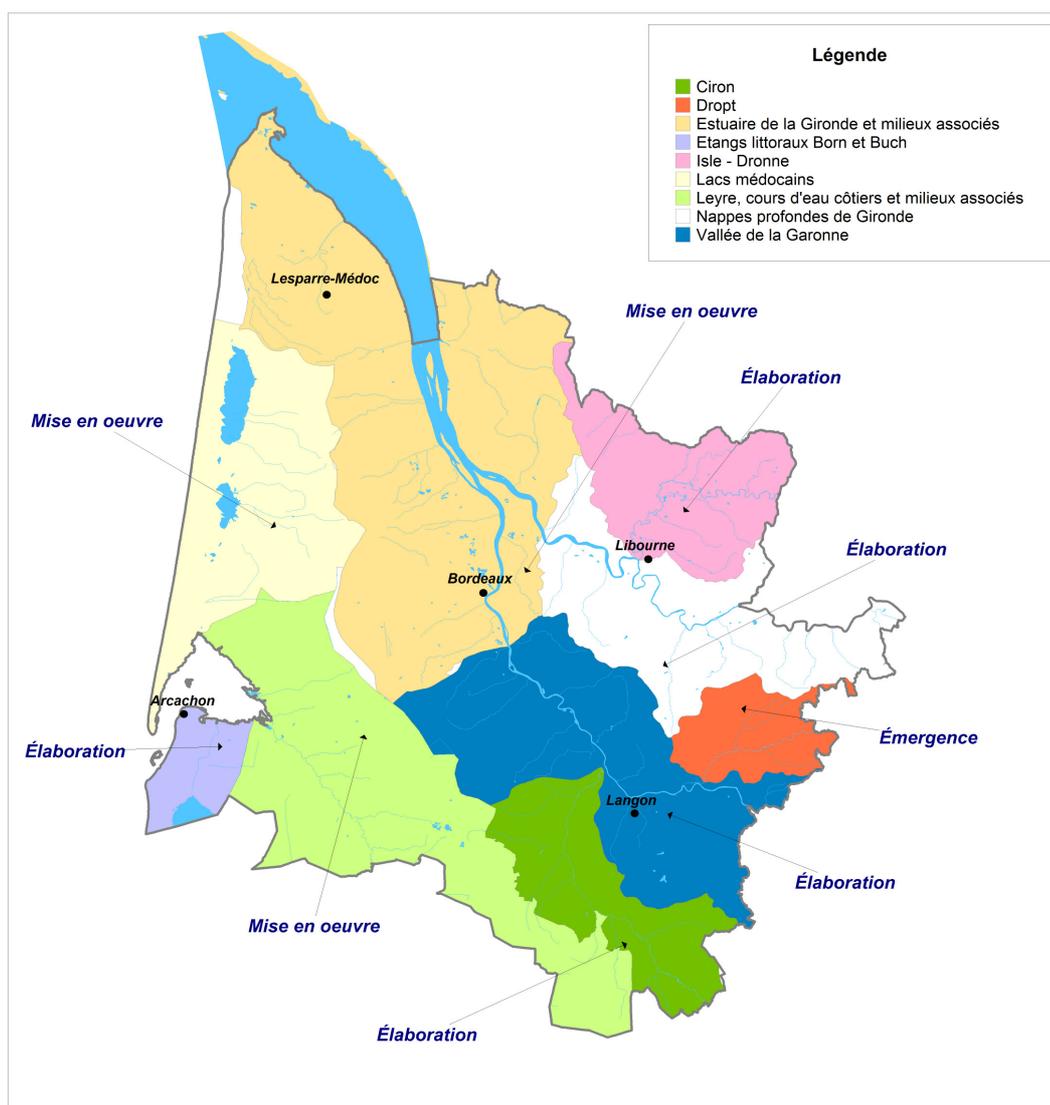


Figure 5 : Etat d'avancement des SAGE en juillet 2013

**Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole** constitue un outil de planification départemental pour la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques. Il établit un diagnostic détaillé de l'état des milieux naturels aquatiques et définit les orientations à moyen terme et les objectifs en matière de gestion de ces milieux (préservation, restauration, mise en valeur, en particulier piscicole). En Gironde, il a été réalisé en 1999, et complété par un Plan Départemental pour la

Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), adopté en 2000. Le PDPG est une obligation réglementaire issue de la loi pêche de 1984. Il permet de concilier l'exercice de la pêche et la préservation du patrimoine piscicole, et d'assurer la coordination et la cohérence entre les divers plans de gestion particuliers du département. Il constitue ainsi un document de référence en termes de recensement et d'identification des perturbations des cours d'eau.

**Un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)** a été rédigé pour le bassin Garonne, Dordogne, Leyre, par le Comité de Gestion des Poissons migrateurs, pour fixer des orientations sur une période quinquennale (2008-2012). Il concerne toutes les espèces migratrices du bassin. Pour la population d'anguilles, qui connaît une régression alarmante aux niveaux national et international, un plan de restauration est envisagé à l'échelle européenne et sera décliné bassin par bassin. Ce plan de restauration vise à réduire toutes les causes de mortalité d'origine anthropique, et à restaurer l'accessibilité et la fonctionnalité des milieux de vie continentaux.

**Le PRIEBA (Pôle de Ressources et d'Information sur l'Environnement du Bassin d'Arcachon)** est un centre de ressources regroupant l'ensemble des données potentiellement utiles pour les projets à venir, susceptibles d'impacter l'environnement et l'identité remarquable du Bassin d'Arcachon.

**La Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER)**, créée au sein du Conseil général de la Gironde, assure une fonction de coordination, de programmation et de suivi pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

### II.3.4. La forêt

**La certification PEFC** (Programme de reconnaissance des schémas de certification forestière) se développe depuis 1999 en Aquitaine ; il s'agit d'une certification de gestion durable, démarche privée liée à la demande des marchés finaux (l'autre système de certification se développant dans le monde étant le FSC, « Forest Stewardship Council »). Le programme de certification PEFC est basé sur les critères de gestion durable définis par les conférences interministérielles pour la protection des forêts en Europe (Helsinki et Lisbonne).

Cette certification traduit l'engagement des acteurs de la filière forêt-bois-papier en faveur de la gestion durable et de la protection des forêts (producteurs (propriétaires forestiers et sylviculteurs), transformateurs-utilisateurs, usagers (associations de protection de la nature, chasseurs...)).

Le premier volet du système est l'élaboration d'un *état des lieux*, analyse préalable de la situation des forêts au vu des critères de gestion durable (« *Etat des lieux portant sur la gestion durable des forêts d'Aquitaine* », Comité PEFC Aquitaine, Conseil Interprofessionnel des Bois d'Aquitaine, juin 2007). Le programme PEFC Aquitaine a distingué dans son état des lieux des forêts d'Aquitaine trois massifs : Adour-Pyrénées, Landes de Gascogne et Dordogne-Garonne.

A partir de cette analyse, une politique de gestion durable est définie entre les producteurs, les transformateurs et les usagers de la forêt. Cette politique est retranscrite dans un document cadre, sous la forme d'objectifs (issus des recommandations de l'annexe V du système français de certification forestière).

Ces objectifs sont déclinés en actions et en engagements au travers du référentiel technique régional. Celui-ci est un code de pratiques de gestion durable dans le domaine de la sylviculture, des travaux sylvicoles et de l'exploitation forestière, auquel s'engage individuellement l'adhérent à la démarche PEFC. Cet engagement intègre le respect de la législation ; les adhérents sont contrôlés annuellement sur le terrain par un organisme certificateur accrédité.

En 2011, en Aquitaine, 10 578 propriétaires sont certifiés pour une surface totale de 901 304 ha (soit près de 50% de la surface forestière totale régionale), ainsi que 922 entreprises. Le Massif Landes de Gascogne est certifié sur 767 617 ha en 2011.

Massifs	Nombre de propriétaires certifiés	Superficie certifiée en ha
Adour-Pyrénées	598	73 697,27
Landes de Gascogne	8 472	775 916,09
Dordogne-Garonne	2 162	64 304,42
Total	11232	913 917,78

Tableau 7 : Nombre de propriétaires certifiés PEFC-2011

### II.3.5. Les milieux agricoles

Les pratiques obligatoires de bonne gestion agricole sont des règles de gestion qui s'appliquent à l'ensemble des agriculteurs.

Le dispositif des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) a un caractère obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour tous les agriculteurs qui bénéficient des aides publiques nationales à l'agriculture. Il comporte en particulier le maintien des « éléments topographiques » représentés par des haies, bosquets, jachères, cours d'eau, lisières, alignements d'arbres, bandes enherbées ou boisées. La superficie de ces éléments topographiques devra atteindre 5% de la surface agricole utile des exploitations d'ici 2012.

Par ailleurs, des démarches volontaires en faveur de la biodiversité sont encouragées dans le cadre de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales. Moyennant une contrepartie financière, les agriculteurs volontaires s'engagent à se conformer à l'un des 9 dispositifs existants tel celui concernant la protection des races menacées ou encore celui consacré à la conversion à l'agriculture biologique.

### III. SYNTHÈSE

Diagnostic	
Atouts	Faiblesses
<p>Milieus littoraux (milieux marins, estrans, dunes, étangs et marais) de grande étendue et globalement bien préservés, avec une flore et une faune originales et diversifiées, de fort intérêt patrimonial.</p> <p>Situation sur une voie majeure de migration de l'avifaune, d'où une grande richesse ornithologique (migration, hivernage) pour les milieux à bonne capacité d'accueil.</p> <p>Nombreuses zones humides, de types variés, qui concentrent une biodiversité remarquable.</p> <p>Refuge de mammifères en danger en France : Vison d'Europe, Loutre.</p> <p>Des forêts-galeries encore préservées, peu accessibles et globalement peu fréquentées par l'homme, d'où leur richesse flore/faune.</p> <p>Accueil de poissons migrateurs du fait de la situation en façade atlantique et de cours d'eau à potentialités d'accueil.</p> <p>Importance de la maîtrise foncière publique sur le littoral, où peut être ainsi menée une gestion cohérente.</p>	<p>Régression des zones humides, notamment des lagunes, zones humides de petite taille et dispersées.</p> <p>Le Vison d'Europe continue sa régression dans le département malgré un 1<sup>er</sup> plan de restauration achevé.</p> <p>Peu de boisements de feuillus, qui sont de plus souvent morcelés.</p> <p>Régression de certains poissons migrateurs (esturgeon, anguille, alose).</p> <p>Envahissement des plans d'eau et cours d'eau par des espèces végétales et animales exotiques, qui font régresser les espèces locales.</p> <p>Connaissances insuffisantes sur la flore et la faune (invertébrés...).</p> <p>La problématique du Cadmium dans l'Estuaire de la Gironde.</p>

Tendances évolutives	
Opportunités	Menaces
<p>Des inventaires pour une meilleure prise en compte de l'environnement (réactualisation des ZNIEFF, inventaire du Conseil général, du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique).</p> <p>L'existence d'une TDENS dans le département. Une politique est en cours de définition au Conseil général pour définir les priorités d'intervention sur les ENS.</p> <p>Plusieurs organismes s'impliquant dans la gestion des milieux naturels: le Conseil général, la Fédération des Chasseurs, le CREN...</p> <p>L'existence du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, qui mène une politique spécifique pour la préservation des milieux naturels et la création du Parc Naturel du Médoc.</p> <p>La poursuite des acquisitions foncières, en particulier dans les zones à forte pression (littoral sud).</p> <p>La réalisation des DOCOB pour les sites Natura 2000, avec sensibilisation et concertation au niveau local.</p> <p>La certification forestière en cours.</p> <p>Les plans de restauration des espèces emblématiques (poissons migrateurs, Vison...).</p> <p>L'élaboration des SAGE et contrats de rivière (vision globale par bassin versant).</p>	<p>La fréquentation touristique accrue du littoral (piétinement des dunes, nettoyage mécanique des plages, aménagements, nautisme...).</p> <p>La pression de l'urbanisation dans le secteur littoral autour des agglomérations importantes et aussi de manière diffuse dans tout le département.</p> <p>Les infrastructures de transport en projet: consommation et fragmentation des espaces naturels.</p> <p>La poursuite de l'envahissement des espèces exotiques, nécessitant un combat permanent pour limiter leur progression.</p> <p>Le changement climatique.</p>

## IV. OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

### ▪ Niveau international

**Convention de Ramsar du 2 février 1971** pour la conservation des zones humides d'importance internationale.

**Convention Unesco du 16 novembre 1972** sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

**Convention de Washington de mai 1973** : protection des espèces animales et végétales menacées dans le monde.

**Convention CITES** sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, publiée et entrée en vigueur en France le 10 mai 1978.

**Convention de Bonn du 23 juin 1979** sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

**Convention de Berne du 19 septembre 1979** sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

**Convention sur la diversité biologique**, ratifiée par la loi n° 94-477 du 10 juin 1994, et entrée en vigueur le 29 septembre 1994.

**Directive 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979** concernant la conservation des oiseaux sauvages (modifiée par les directives du 6 mars 1991, 8 juin 1994 et 29 juillet 1997)

#### Objectifs :

Toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1<sup>er</sup> doivent être prises par les États membres.

Ces mesures sont en premier lieu les suivantes : création de zones de protection ; entretien et aménagement conformes aux impératifs écologiques des habitats ; rétablissements des biotopes détruits ; création de biotopes (article 3).

**Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages (modifiée par la directive du 27 octobre 1997).

#### Objectifs :

Assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire (art. 2.2).

Constituer un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé « Natura 2000 ».

Ce réseau, formé de sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle (art.3.1).

Instaurer un système de protection stricte des espèces animales et végétales dans leur aire de répartition naturelle (art. 12.1 et .13).

**Directive 2008/56/CE du 17 juin 2008** établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »).

Le premier paragraphe stipule que « Le milieu marin est un patrimoine précieux qu'il convient de protéger, de remettre en état et de traiter comme tel, l'objectif final recherché étant de préserver la diversité biologique et le dynamisme des océans et des mers et d'en garantir la sûreté, la propreté, le bon état sanitaire et la productivité ».

#### Objectifs :

Cette directive vise pour 2021 « l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins » via un cadre intégré fixant les orientations opérationnelles et des mesures spécifiques. Il s'agit d'« assurer de façon constante la protection et la conservation de ce milieu et d'éviter sa détérioration » pour atteindre un « bon état écologique du milieu marin », au plus tard en 2021.

Les états membres doivent analyser les caractéristiques de leurs eaux marines pour déterminer les principaux impacts et pressions auxquels ces eaux sont soumises, leurs usages économiques et sociaux et le coût de la dégradation du milieu marin. Ils doivent mettre en œuvre un programme de mesures visant :

- à assurer la protection et la conservation du milieu marin (création d'un réseau cohérent de zones marines protégées), à éviter sa détérioration et, lorsque cela est réalisable, à assurer la restauration des écosystèmes marins dans les zones où ils ont subi des dégradations.
- à prévenir et réduire les apports dans le milieu marin afin d'éliminer progressivement la pollution de telle sorte qu'il n'y ait pas de risque pour la biodiversité marine, les écosystèmes marins, la santé humaine ou les usages de la mer.
- à garantir que la pression collective résultant de ces activités soit maintenue à des niveaux compatibles avec la réalisation du bon état écologique.

#### ▪ Niveau national

**Circulaire n° 91-71 du 17 mai 1991** relative aux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Cette circulaire précise notamment la définition des ZNIEFF et la portée de l'inventaire.

#### **Loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976.**

##### Objectif :

Conservation partielle ou totale d'espèces animales non domestiques, ou d'espèces végétales non cultivées lorsqu'un intérêt particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national le justifient. Les listes d'espèces protégées sont fixées par des arrêtés nationaux ou régionaux.

**Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986**, dont l'article L 146-6 énumère les espaces et les milieux à préserver en fonction de leur intérêt écologique.

**Loi sur l'eau du 3 janvier 1992** qui fixe un objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau et place la préservation des écosystèmes, la protection contre les pollutions et la restauration de la qualité au même niveau que le développement de la ressource, sa valorisation économique et sa répartition entre les usages. Cette loi a instauré de nouveaux outils de planification, le SDAGE et les SAGE.

##### Objectif :

Assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides (art. 2).

**Loi n° 95-101 du 2 février 1995**, modifiant la loi n° 76-629, relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi « Barnier ») ; les dispositions du titre III sont consacrées à la connaissance, la protection et la gestion des espaces naturels.

**Objectifs :**

Il est établi par l'État (...) un inventaire départemental du patrimoine naturel (art.30).

Un rapport d'orientation élaboré par l'État énonce les mesures prévues, dans le cadre de ses compétences, pour assurer la protection et la gestion des sites, paysages et milieux naturels (art. 31).

**Programme national d'action pour la préservation de la faune et de la flore sauvages (1994)**

**Objectifs :**

- mieux connaître le patrimoine naturel grâce au réseau d'acteurs et par la mise en œuvre d'outils de recherche et d'inventaires ;
- préserver plus efficacement en combinant les différentes mesures de protection (réglementaires, contractuelles) disponibles ;
- constituer des réseaux d'espaces écologiquement remarquables.

**Plan d'action national pour les zones humides**, élaboré par le MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) le **22 mars 1995**, qui définit des mesures selon 5 grands axes.

**Objectif :**

Dresser un inventaire des zones humides par bassin hydrographique en application du SDAGE.

**Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999**, qui prescrit la mise en place d'un Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux à partir de la contribution de chacune des régions. Ce schéma définit au niveau national et à l'horizon 2020 les principes de gestion équilibrée des espaces et des territoires. Il prévoit notamment d'organiser les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés.

Cette loi a mis en place le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN) qui permet de soutenir le financement de projets d'intérêt collectif qui concourent à la protection et à la réhabilitation des milieux et des habitats naturels pour des espèces menacées.

**Loi sur la chasse du 26 juillet 2000** (modifiée le 30 juillet 2003) qui prévoit l'établissement d'orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de la qualité de ses habitats.

**Ordonnance n° 321-2001 du 11 avril 2001**, article L.414-4 du code de l'environnement et décret n° 1216-2001 du 20 décembre 2001 qui transposent en droit français les directives communautaires relatives à la protection des espèces et des milieux (Natura 2000).

**Stratégie nationale de la biodiversité (MEDD, 2004)** qui formalise l'engagement de la France pris dans le cadre de la convention pour la diversité biologique en traduisant ces principes à l'échelle nationale. Cette stratégie est déclinée en 7 plans d'actions pour les thèmes : agriculture, infrastructures de transport, international, mer, patrimoine naturel, projets de territoire, urbanisme.

**Objectifs :**

Stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010 à travers 4 orientations : mobiliser tous les acteurs, reconnaître sa valeur au vivant, améliorer la prise en compte par les politiques publiques, développer les connaissances scientifiques et l'observation.

Maintenir une bonne qualité écologique du territoire, en appuyant un « réseau écologique » sur les sites Natura 2000 et les aires protégées, en restaurant à l'aide de plans scientifiques le bon fonctionnement des « infrastructures naturelles », en rendant plus performante la gestion des espèces sauvages\*.

Améliorer la gouvernance et les résultats concrets de la gestion concertée du patrimoine naturel et étendre ces progrès à de nouveaux territoires\*.

Développer les connaissances sur la biodiversité, organiser et faire connaître le suivi de son évolution et de celle des paysages\* (\* Objectifs prioritaires du plan d'actions « patrimoine naturel », novembre 2005).

**Loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, qui vise à donner un statut aux zones humides.**

**Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006** sur l'eau et les milieux aquatiques.

- **Niveau supra-régional, régional ou interdépartemental**

Fonds européens FEDER et FEADER pour la période 2007-2013

**Le FEDER**, fonds européen de développement économique et régional, est un fonds structurel européen dont la mission est de coordonner les politiques régionales européennes dans le but de réduire les inégalités et disparités au sein des Etats. La région Aquitaine dispose de 392 millions d'euros pour la période de 7 ans. Le programme régional FEDER s'articule autour de 4 axes, dont 2 peuvent concerner des projets ayant trait aux milieux naturels.

L'axe « valoriser le potentiel énergétique et environnemental » va être financé par 29% de l'enveloppe FEDER. Il s'agit, d'une part, de relever le défi climatique et énergétique, d'autre part, de protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine.

L'axe « développer durablement les territoires spécifiques », qui représente 12% de l'enveloppe FEDER, concerne trois types de territoires, dont le littoral. Il s'agit principalement de préserver et mettre en valeur les espaces naturels, d'assurer la diversification économique et de maintenir une certaine mixité sociale.

**Le FEADER** est un fonds européen de soutien au développement rural. L'Union européenne a en effet mis en œuvre, à côté de la politique agricole commune en faveur des marchés, une politique de développement des territoires ruraux qui vise à accompagner les mutations de l'espace rural. La région Aquitaine devrait bénéficier pour 2007-2013 de 136 millions d'euros au titre du Feader. Le projet de volet régional se développe selon 4 axes, dont la préservation des ressources naturelles (54% du projet régional dont Leader, réduction des produits phytosanitaires, Natura 2000, agriculture biologique, biodiversité, apiculture).

**SDAGE Adour Garonne**, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, **adopté le 16 novembre 2009 pour les années 2010-2015** par le Comité de Bassin en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

**Objectifs :**

Il fixe les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leurs usages dans le bassin Adour-Garonne, et constitue donc un cadre de référence pour le bassin. Il est constitué d'un ensemble de mesures regroupées en plusieurs thèmes, dont le thème : « Gestion et protection des milieux aquatiques », avec la mise en œuvre de 3 actions prioritaires.

Mieux prendre en compte les milieux aquatiques, protéger les écosystèmes aquatiques et les zones humides.

Restaurer les phénomènes naturels de régulation et de dynamique fluviale.

Valoriser le patrimoine piscicole et restaurer les populations de poissons migrateurs.

Le SDAGE identifie des unités hydrographiques cohérentes pour l'élaboration des SAGE, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Les SAGE fixent les objectifs d'utilisation, de mise en valeur quantitative et qualitative et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques,

énoncent les priorités à retenir pour les atteindre en tenant compte de la protection des milieux naturels et de l'évolution des usages, et évaluent les moyens économiques et financiers nécessaires.

Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (contribution Aquitaine, 2000).

Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine, complétant la liste nationale.

**Contrat de Plan Etat - Région Aquitaine** : il engage l'Etat et le Conseil régional d'Aquitaine pour 7 ans à mettre en œuvre les mesures et les actions retenues dans le document intitulé « Contrats de projet Etat – Région Aquitaine 2007-2013 ».

**Objectif** :

Mettre en place un observatoire de la faune sauvage (projet n° 8, mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel en Aquitaine).

**Plan de gestion 2003-2007 du Comité de Gestion des poissons migrateurs** arrêté par le préfet de la région Aquitaine en application du décret n° 94-157 du 16 février 1994.

Les **Orientations Régionales de Gestion et de la Faune Sauvage et de ses Habitats** ont été élaborées en 2006 en Aquitaine, suite à la loi relative à la chasse du 26 juillet 2000, et approuvées par arrêté préfectoral du 14 juin 2006. Elles constituent une démarche globale sur les modalités de gestion de la faune sauvage et des milieux qu'elle occupe. Ce document développe 25 orientations qui forment un référentiel en matière de stratégie de gestion de la faune, de ses habitats et des nombreuses pratiques qui interagissent avec la faune. Elles doivent inciter les gestionnaires à mettre en œuvre des actions convergentes qui sont bénéfiques pour la faune sauvage. Elles constituent un cadre pour les acteurs de l'aménagement du territoire soucieux de respecter dans leurs politiques et leurs projets le patrimoine naturel.

Les préconisations renvoient à des niveaux d'intervention différents : échelle régionale avec des acteurs bien identifiés, politiques ou programmes sectoriels de gestion directe des espèces et des habitats, politiques ou programmes sectoriels supra régionaux avec des acteurs multiples.

**Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne** : ce parc naturel a été créé par arrêté du 16 octobre 1970, et son classement a été renouvelé par arrêté du 29 juin 1994 et décret du 17 juillet 2000. La charte actuelle présente 3 objectifs : une politique de préservation et de valorisation du patrimoine ; un développement durable du parc naturel régional ; une mission de sensibilisation, d'information et de formation.

Un avant-projet de Charte 2012-2024 est mis en ligne et soumis à l'avis de la population depuis juillet 2011.

**Objectifs** : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, enrichir les connaissances, poursuivre et développer la concertation, entreprendre les actions de gestion et accompagner les porteurs de projet dans les domaines suivants : les milieux naturels, la ressource en eau, forêt et agriculture durable, qualité du territoire et intégration des activités.

- **Niveau départemental ou local**

**Schéma départemental de vocation piscicole** de Gironde, réalisé par la Fédération de pêche des Landes et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt le 28 mai 2004.

**Plan de restauration et de conservation des espèces d'intérêt patrimonial** : les plans de restauration de la faune sauvage, documents d'orientation pour l'ensemble des partenaires qui participent à leur mise en œuvre, ont pour objectif la conservation des espèces. Les plans nationaux approuvés concernent le Vison d'Europe, les Chiroptères.

**Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles** en cours de réalisation par le Conseil général de Gironde.

**Objectif :**

Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des espaces naturels (art. L 142-1 du code de l'urbanisme).

